



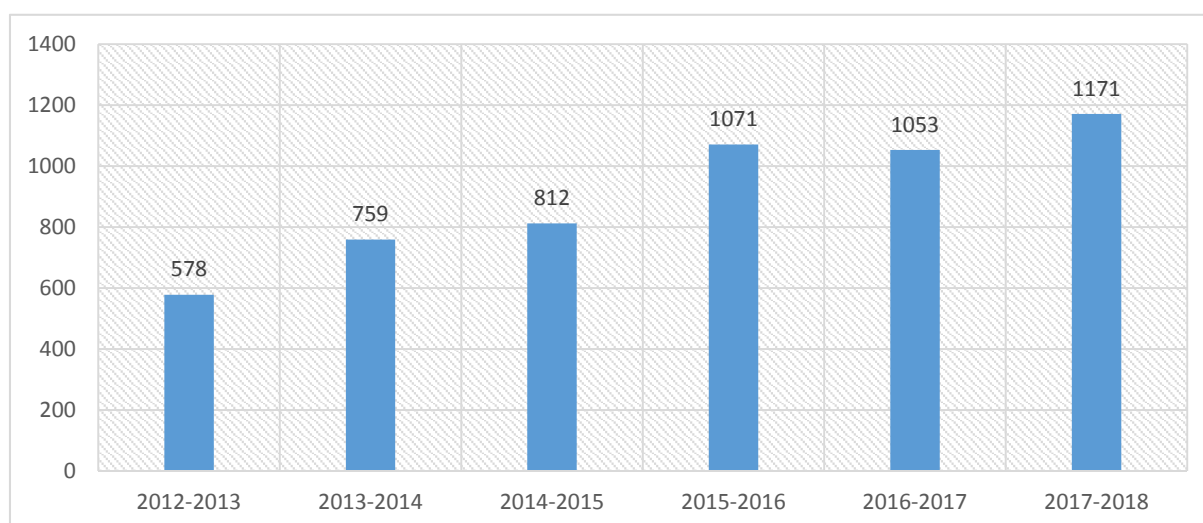
PROJET D'ÉTABLISSEMENT DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DE MAYOTTE PÉRIODE 2017-2021

Préambule :

Le Centre Universitaire de Formation et de Recherche (CUFR) de Mayotte a été créé par le décret n° 2011-1299 du 12 octobre 2011. Il a remplacé le Centre d'Etudes et de Formations Supérieures de Mayotte (CEFSM), autrefois service du Conseil général, qui dispensait des formations universitaires depuis 2005, et a intégré l'Institut de formation des maîtres (IFM) qui dépend du Vice-rectorat de Mayotte. Le CUFR a accueilli ses premiers étudiants à la rentrée 2012. Comme l'indique le décret constitutif, il s'agit d'un **établissement public d'enseignement supérieur à caractère administratif** placé sous la tutelle du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur et appelé à structurer l'offre de formation post-baccalauréat de l'île mahoraise. Il participe à la formation de jeunes bacheliers dans le contexte de la départementalisation, en renforçant les principaux secteurs économiques et sociaux. Les diplômes nationaux auxquels il prépare sont délivrés par des universités partenaires dans des conditions fixées par convention. Il assure également des missions de formation continue et délivre des diplômes propres (diplômes universitaires : « Valeurs de la République et Religions », « Société, langues et cultures de Mayotte »).

Au cours de l'année 2012-2013, le CUFR a accueilli près de 600 étudiants au titre de la formation initiale, et 200 instituteurs au titre de la formation des maîtres. A la rentrée 2016, il compte un peu moins de 1100 étudiants et 260 instituteurs stagiaires. Pour la 1ère fois, on n'enregistre pas, en 2016-2017, d'augmentation des effectifs étudiants. A la rentrée 2017, le CUFR de Mayotte compte **1171 étudiants, dont 129 étudiants de niveau Master, et 154 instituteurs stagiaires en deuxième année**¹.

Évolution des inscriptions au cours des 6 dernières années :



¹ Au 01.10.2017.

En 2017-2018, les étudiants inscrits au CUFR sont répartis de la manière suivante :

	AES	Droit	Géo.	Lettres	Math.	Bio.	LP MGO	LP DPT	Licence Pluri.	MEEF	Total
L1	128	128	105	109	32	40					542
L2	100	41	38	37	31	18					265
L3	44	34	24	21	21	14	21	18	38		235
M1										119	107
DU										10	10
Total	272	203	167	167	84	72	21	18	38	129	1171

Le CUFR est confronté à la problématique de l'enseignement à Mayotte.

L'enseignement primaire à Mayotte est caractérisé par un déficit important et récurrent en infrastructures scolaires malgré des besoins massifs. Actuellement, près de 52 567 élèves sont scolarisés dans le 1^{er} degré soit une hausse de +4,61 % depuis 2014. Depuis 2014, la natalité est en progression constante avec +43 % en 4 ans.

S'agissant de l'enseignement secondaire, les établissements sont saturés et soumis à une forte pression démographique. Malgré un investissement important, le rythme de production est insuffisant. A la rentrée scolaire 2017, 44 500 élèves du second degré sont accueillis dans les 32 établissements de l'île, soit une moyenne de 1390 élève par établissement. Les effectifs scolarisés connaissent une croissance très forte depuis 10 ans : plus de 2000 élèves supplémentaires par an ; 3000 élèves supplémentaires à la rentrée 2017.

Concernant l'enseignement supérieur, le CUFR de Mayotte est saturé, mais indispensable au développement de la formation post-bac des jeunes mahorais.

En 2017, il y a eu, à Mayotte, plus de **2700 bacheliers** :

- 1090 BACS généraux
- 871 BACS technologiques
- 749 BACS professionnels.

Le nombre de bacheliers, en constante progression, et le tropisme généré par la création du CUFR ont rapidement entraîné un succès dans les demandes d'inscription. Lors de la session 2017, plus de 700 vœux, aux deux premiers rangs (451 vœux en rang 1 ; 293 vœux en rang 2), ont été formulés par les élèves de terminales scolarisés dans l'académie de Mayotte, en 2016-2017, sur la plateforme d'admission post-baccalauréat (APB), d'intégration d'une licence du CUFR de Mayotte.

Pour la session 2017 du dispositif APB, les 451 vœux 1 des élèves de terminales de l'Académie de Mayotte sur les licences du CUFR sont répartis selon la série de baccalauréat de la manière suivante :

	Série du BAC	Nombre de vœux	Total par BAC
BACS généraux	ES	131	303
	S	59	
	L	113	
BACS technologiques	ST2S	17	111
	STI2D	4	
	STMG	90	
BACS professionnels	Pro	32	37
	Pro agricole	5	
TOTAL		451	

Sur les 451 vœux 1, **281** ont répondu « oui » à la proposition d'affectation des candidats dans leur premier vœu et **236** se sont inscrits au CUFR.

Le nombre de bacheliers qui veulent s'inscrire au CUFR ne cesse d'augmenter chaque année, alors que dans le même temps le nombre d'étudiants échouant en première année de licence ne diminue pas, malgré les dispositifs d'aide à la réussite étudiante. Si l'on peut légitimement attendre une plus grande efficacité des dispositifs mis en place au CUFR, il n'en demeure pas moins qu'ils ne sont pas la cause de l'échec.

La cause de l'échec en première année trouve sa source dans le manque de travail des étudiants et la maîtrise souvent insuffisante de la langue française. Il existe également une véritable corrélation entre le baccalauréat obtenu et la filière d'étude supérieure poursuivie, plus précisément dans la non-adéquation entre les deux, qui se manifeste par l'inscription des baccalauréats professionnels et technologiques dans les filières généralistes du CUFR, parce qu'ils ont été sélectionnés, à la suite d'une procédure de tirage au sort, par le logiciel d'admission post-bac (APB). Le recours actuel au tirage au sort, dans le cas de formations à capacité d'accueil limitées, est considéré par les étudiants comme un outil profondément « injuste ». Il n'est pas acceptable qu'un élève qui a toutes les chances de réussir dans une filière n'y soit pas admis alors qu'un profil qui a peu de chances, statistiquement, de réussir soit lui accepté par application d'un algorithme.

Le CUFR de Mayotte n'est pas la solution pour tous les bacheliers mahorais. Il est nécessaire d'offrir des alternatives aux bacheliers mahorais qui n'ont pas réellement le désir de mener des études supérieures ou bien qui n'ont pas les capacités de poursuivre des études supérieures longues. Le développement de brevets de techniciens supérieurs (12 BTS existent à Mayotte, dont trois nouveaux à la rentrée 2017) ainsi que la création de dispositifs de mises à niveaux pour les étudiants qui veulent s'inscrire dans une licence pour laquelle ils n'ont pas les prérequis nécessaires, à l'aide notamment d'outils pédagogiques en ligne et préalablement de tests de positionnement, voire la mise en place d'une année « zéro » ou d'une année de propédeutique ou préparatoire aux études supérieures sous la forme d'un diplôme d'université sont des voies possibles pour des étudiants notamment issus de baccalauréats technologique et professionnel. Le manque de projection des jeunes les conduit souvent à favoriser des filières locales ou communément évoquées pour poursuivre leurs études. Cette situation conduit d'ailleurs le Vice-Rectorat de Mayotte, avec le concours du CUFR, à mettre en avant, cette année encore, la nécessité de travailler la bonne orientation des élèves, les représentations des métiers et le lien filières-insertion.

Ces étudiants, qui ont un niveau trop faible par rapport au niveau général requis pour suivre des licences généralistes, se réinscrivent chaque année universitaire pour redoubler, tripler ou quadrupler leur première année. La licence, telle qu'organisée par l'Arrêté du 1^{er} août 2011, non seulement ne prévoit aucun encadrement du nombre d'inscriptions administratives mais l'empêche de par ses dispositions. En effet, l'article 7 de l'arrêté précise que « *l'offre de formation est structurée en semestres et en unités d'enseignement capitalisables* » et l'article 13 qu' « *au sein d'un parcours les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne* ». Par conséquent, tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, quelle que soit ce nombre d'années. Il en résulte que **l'établissement tout entier se trouve être « en tension »**, au point que dans les années à venir, le nombre de places disponibles déclarées sur APB pour les nouveaux entrants au CUFR de Mayotte sera proche de zéro. En d'autres termes, **les promotions de première année de licence seront constituées à terme uniquement par des étudiants redoublants.**

A l'heure actuelle, le CUFR de Mayotte n'est pas en mesure de satisfaire à l'idée selon laquelle tout bachelier mahorais a le droit de poursuivre ses études supérieures à Mayotte. Faute d'espaces complémentaires d'enseignement suffisants, le CUFR est contraint de refuser l'inscription d'étudiants. Chaque année, depuis la rentrée 2012, un arrêté préfectoral est pris dans le but de limiter les effectifs de première année à 110 places pour les filières AES, Droit, Géographie, Lettres modernes, et à 40 places pour les filières Mathématiques générales et Sciences de la vie. Cette situation contraint donc encore aujourd'hui de nombreux bacheliers à quitter Mayotte pour partir étudier en métropole ou à La Réunion. Même si LADOM a financé en 2016 des billets d'avion à 4038 étudiants de la licence au doctorat vers la métropole ou La Réunion, et que le Conseil départemental participe par une aide complémentaire au départ de 1000 à 1200 étudiants par an, le taux d'échec de bacheliers mahorais en première année universitaire reste trop important. Depuis plusieurs années, le Conseil départemental assure, de manière volontariste, la prise en charge financière des étudiants scolarisés hors Mayotte par un complément des bourses nationales. Mais, après avoir diminué cette aide destinée à compenser les frais supplémentaires liés à l'éloignement des étudiants mahorais de leur famille, le Conseil départemental souhaite recentrer ses aides sur les filières jugées prioritaires (la santé, l'enseignement, les métiers de la mer ou encore le génie civil). Il s'ensuit que, dans l'avenir, de nombreux bacheliers, qui n'auront pas pu s'inscrire au CUFR et qui n'auront pas obtenu cette aide à la mobilité, resteront « bloqués » à Mayotte sans perspective d'avenir professionnel, alors que l'île manque d'actifs qualifiés : 73,2% des 15 ans ou plus n'ont pas de diplôme qualifiant et seulement 11,4% ont suivi des études universitaires contre 27,7% en France entière (enquête emploi INSEE, 2014).

En définitive, le système actuel d'admission des bacheliers est inadapté, notamment en raison de la sous-capacité d'accueil des étudiants de premier cycle plus prégnante à Mayotte que dans l'Hexagone et dans les autres départements d'outre-mer. C'est pourquoi, à l'issue de la concertation visant à créer un « contrat de réussite étudiant » démarrée à la demande de la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation le 17 juillet dernier, si des prérequis ne sont pas instaurés pour chaque parcours de licence tenant compte notamment des notes obtenues au lycée dans les matières concernées par la licence demandée, il serait hautement souhaitable d'offrir la possibilité d'**autoriser, à titre expérimental, la sélection des bacheliers désirant s'inscrire au CUFR de Mayotte, de manière dérogatoire au droit commun**, pour une durée limitée de 3 à 5 ans, soumise à une évaluation indépendante, et en suivant des règles qui ont pu être posées dans certains grands établissements pour l'admission en première année.

Rédigé par l'administrateur provisoire du Centre universitaire, le premier projet d'établissement avait pour objectif d'inscrire le CUFR dans une dynamique de développement de Mayotte, 101^{ème} département français, dont les caractéristiques démographiques laissaient et laissent encore prévoir des besoins incontestables en matière de formation, y compris dans l'enseignement supérieur.

Le premier projet de la période 2012-2016 avait vocation à façonner l'offre de formation initiale du CUFR, en créant un véritable partenariat avec quatre universités métropolitaines (Aix-Marseille, Montpellier 2, Nîmes et Rouen) conventionnées pour la délivrance de diplômes de niveau Licence.

L'évaluation du premier projet d'établissement fait ressortir :

1° que le **taux d'insertion** des diplômés du CUFR est très bon : 91% des anciens étudiants sont toujours soit en formation (54%), soit ont un emploi, notamment dans le secteur de l'enseignement (93%)². Au niveau de l'emploi et de la formation, les statistiques de l'INSEE font ressortir qu'en 2014, 100 400 Mahorais de 15 ans ou plus ont quitté le système scolaire ou n'ont jamais été scolarisés. Les trois quarts d'entre eux n'ont pas de diplôme qualifiant, soit deux fois plus qu'en métropole. En outre, 36 % des Mahorais en âge de travailler n'ont jamais été scolarisés.

2° que le **taux de réussite** des étudiants de première année du CUFR pour les licences généralistes est, en 2016-2017, de 28% alors que, bien qu'il n'existe pas d'études fiables sur le devenir des étudiants hors Mayotte, il est communément admis que ce taux serait inférieur à 10% pour les jeunes bacheliers mahorais ayant décidé de poursuivre leurs études directement dans l'Hexagone sans s'inscrire au CUFR. Cette comparaison permet donc d'établir qu'à diplôme identique, le taux de réussite est meilleur pour les jeunes restés à Mayotte, ce qui confirme le postulat de départ sur lequel repose la création du CUFR. Les difficultés d'adaptation à la vie locale, auquel s'ajoute le problème majeur de l'éloignement géographique, expliquent en partie la meilleure réussite des étudiants mahorais au CUFR de Mayotte qu'en métropole. Ce taux de réussite peut encore être amélioré dans les années à venir.

Le second projet d'établissement trace les **grandes lignes de développement du CUFR de Mayotte pour la période 2017-2021**. Il s'inscrit dans la continuité du premier et dans une dynamique d'évolution. Sa rédaction est assurée par la première équipe réellement constituée du CUFR. Ce constat permet de poser l'importance particulière de cette seconde contractualisation.

Le projet d'établissement 2017-2021 est à la fois ambitieux et réaliste. Il repose sur une vision mise au service d'un établissement de proximité, prenant en considération les problématiques locales et tournée vers la valorisation de la diversité et de la richesse du territoire. L'ambition affichée est de répondre aux défis de la jeunesse mahoraise afin qu'elle soit mieux qualifiée, et par là mieux insérée socialement et professionnellement.

L'Université de Nîmes, qui a joué le rôle de plateforme administrative du CUFR, continuera durant la période quadriennale sa mission de conseil et d'accompagnement.

² Résultats d'une enquête sur le devenir des anciens étudiants du Centre Universitaire de Formation et de Recherche (CUFR) de Mayotte réalisée par le Responsable du Pôle « Réussite Etudiante », de novembre 2016 à janvier 2017, auprès des 226 anciens étudiants ayant obtenu leur troisième année de licence au CUFR. Sur ces 226 étudiants, 160 étudiants ont répondu, soit 70% des effectifs licenciés du CUFR, toutes filières confondues.

Désormais ancré au sein du territoire de Mayotte, il est proposé que l'établissement mette l'accent sur **six axes stratégiques** au titre de son contrat 2017-2021 :

- I. **Le développement des infrastructures universitaires** pour répondre aux besoins actuels, ouvrir de nouvelles formations et augmenter la capacité d'accueil ;
- II. **Une pédagogie de proximité** axée, d'une part sur une offre de formation généraliste pluridisciplinaire soutenue par des dispositifs de lutte contre l'échec et le décrochage étudiant, d'autre part sur une offre de formation professionnalisante adaptée à l'environnement local en renforçant le lien avec les collectivités et le monde de l'entreprise ;
- III. **Une stratégie de recherche** reposant sur des thématiques inhérentes au territoire, en priorisant le patrimoine culturel et naturel de Mayotte et les systèmes complexes que forment les territoires et îles du sud-ouest de l'océan Indien ;
- IV. **L'évolution institutionnelle du Centre Universitaire** vers le statut d'université de plein exercice s'accompagne nécessairement par la réalisation de plusieurs étapes, parmi lesquelles l'évaluation du Haut Conseil de l'évaluation et de la recherche, sur laquelle prendra appui la contractualisation du projet d'établissement, puis le passage aux responsabilités et compétences élargies, après l'évaluation de l'Inspection générale de l'administration, de l'éducation nationale et de la recherche ;
- V. **La création de nouveaux services améliorant les conditions de vie étudiante** (accès, accueil, travail) avec pour objectif deux ambitions : 1° le vivre-ensemble et 2° le vivre-mieux ;
- VI. **Le renforcement des liens avec les partenaires**, sous diverses formes et avec des intensités variables, se manifestant par la participation à un projet de création d'une technopole à Mayotte initié par la Chambre de Commerce et d'Industrie, la promotion de la coopération régionale et un travail en complémentarité et de manière constructive sur des projets communs avec les collectivités territoriales.

I. Le développement des infrastructures universitaires

Depuis son ouverture et par convention adoptée en mai 2012, le CUFR bénéficie de la mise à disposition à titre gracieux par le Conseil départemental des locaux de l'Institut de formation des maîtres (IFM) de Mayotte, localisé sur la commune de Dombeni à l'est de l'île, au sud de Mamoudzou, le chef-lieu. Construit en 1997, inauguré en 2000, le site de l'IFM présente une superficie de 2 727 m² et une capacité d'accueil d'environ 400 usagers. Il s'organise en deux parties principales :

- une partie au sud, située sur une butte dominant l'agglomération, en surplomb de la route nationale, occupée par le bâtiment principal dit « atrium »,
- une partie au nord, en partie basse du terrain, correspondant à une terrasse intermédiaire entre la partie haute et la route nationale, occupée par le plateau sportif et ses vestiaires.

En juin 2012, France Domaine a évalué l'ensemble des immeubles et des aménagements (bâtiment principal, parkings, terrain de sports, vestiaires et espaces verts) à un montant global de quatre millions cinq cents mille euros. Par la délibération n° 2016-00082 en date du 10 mai 2016, le Conseil départemental met gratuitement à la disposition du CUFR les anciens locaux de l'IFM pour une durée de deux ans renouvelable par tacite reconduction. Pour des raisons liées à la réalisation d'opérations nécessaires, d'une part d'entretien de la toiture, de la façade et des dalles, d'autre part de travaux de sécurisation de l'entrée principale garantissant un contrôle efficace de l'accès à l'établissement ainsi que pour des raisons en lien avec les projets d'aménagement et d'extension, le CUFR souhaite que le bâtiment soit transféré à l'État de manière pérenne.

Par la délibération n° 2016-31 du 2 novembre 2016, le Conseil d'administration du CUFR a approuvé à l'unanimité la convention portant cession par la commune de Dombeni du terrain sur lequel est implanté le CUFR pour un euro symbolique. Le conseil municipal en avait fait de même auparavant par sa délibération n° 60/CD/2015 du 13 décembre 2015. La convention de cession est mise en place à titre rétroactif à compter du 1^{er} septembre 2012. Le terrain, qui a désormais vocation à intégrer le patrimoine du CUFR, est constitué de quatre parcelles, cadastrées de la manière suivante :

- AW363, Titre 2799, superficie de 20 494 m² au lieu-dit IFM, Itoni, 97660 DEBENI
- AW364, Titre 2799, superficie de 1 033 m² au lieu-dit IFM, Itoni, 97660 DEBENI
- AW366, Titre 2799, superficie de 433 m² au lieu-dit IFM, Itoni, 97660 DEBENI
- une partie de la AW648, Titre 2799, superficie de 233 m² au lieu-dit IFM, Itoni, 97660 DEBENI

La superficie totale est de l'ordre de 22 193 m².

Département :
Mayotte

Commune :
DEMBENI

Section : AW
Feuille : 000 AW 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 14/06/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGM04
©2016 Ministère des Finances et des
Comptes publics

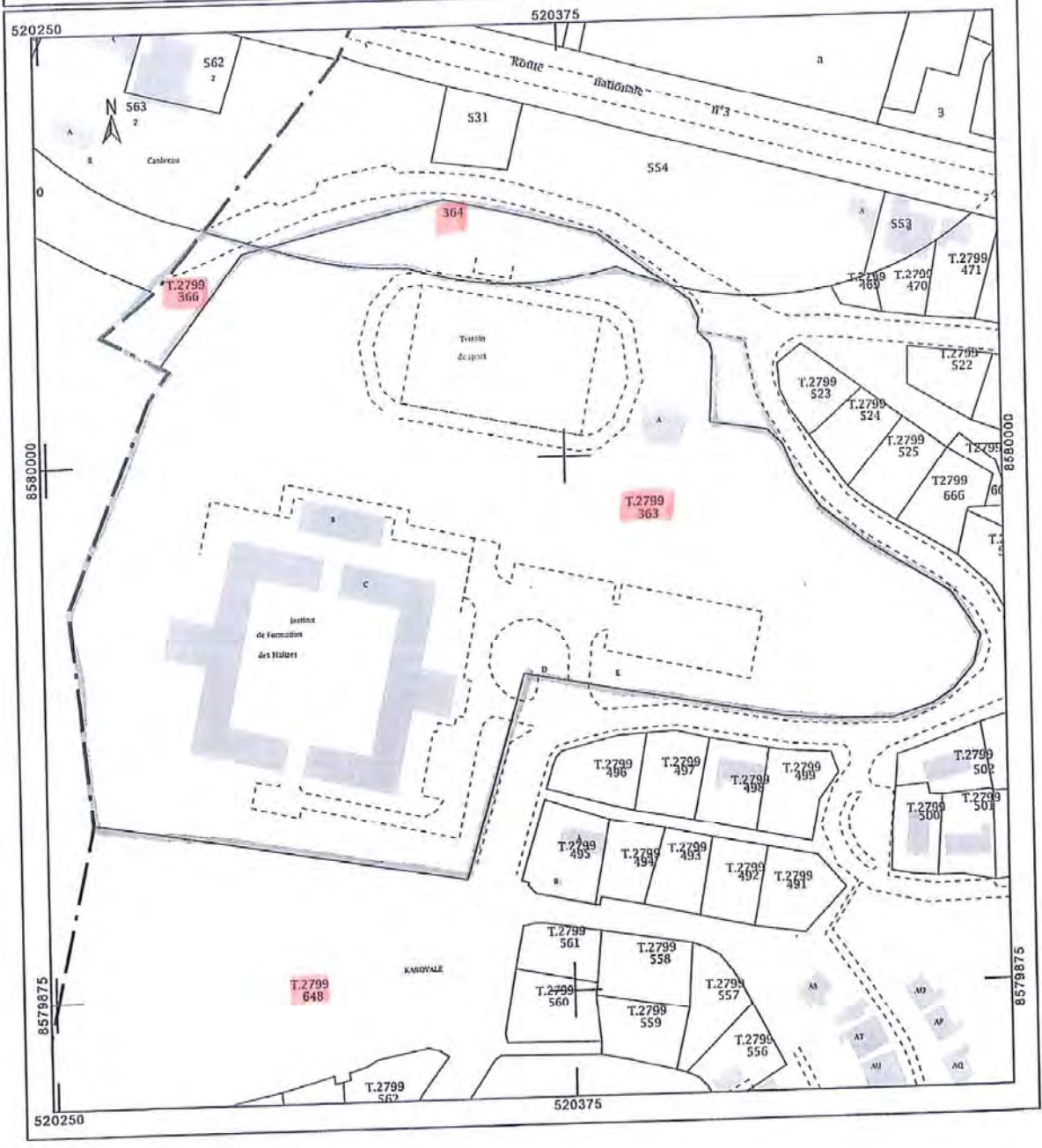
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MAMOUDZOU
CENTRE DES IMPOTS FONCIER
DIRECTION REGIONALE DES
FINANCES 97600
97600 MAYOTTE
tél. 0269618142 -fax
cdif.mamoudzou@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Le CUFR de Mayotte est confronté à une **augmentation exponentielle de ses effectifs** depuis sa création, augmentation liée à l'ouverture empirique des différentes filières de formation, en conformité avec son projet d'établissement 2012-2016. Le CUFR accueille en effet 1 400 usagers à la rentrée 2017, contre 800 en 2012, et il compte désormais 73 personnels (30 enseignants-chercheurs et enseignants, 33 personnels administratifs et techniques, dont 27 contractuels, et 10 agents mis à disposition par le Vice-Rectorat de Mayotte et l'Université de La Réunion).

Le CUFR a réalisé des extensions au coup par coup. L'extension modulaire de 2012 a été financée par l'État (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche). Il s'agit d'un ensemble de 6 salles de classes banalisées construite en éléments préfabriqués. Elles représentent une surface de 356 m².

En 2015, un projet de développement des infrastructures du CUFR a été réalisé. Ce projet, qui a échoué, était composé de deux opérations complémentaires :

1° une extension du site actuel pour remettre à niveau sur le moyen terme les équipements nécessaires au fonctionnement du CUFR. Ce projet d'extension visait à répondre à un rattrapage du retard en terme d'infrastructures permettant dans 5 à 10 ans l'augmentation de la capacité d'accueil de 300 à 400 étudiants sur site et une remise à niveau des équipements communs.

Le programme de cette extension était le suivant :

Local	Nombre	Surface unitaire
Bibliothèque	1	300
Salles de classe – 40 étudiants	6	80
Salles de classe – 50 étudiants	2	100
Salles de classe – 100 étudiants	1	200
Salles informatique – 30 postes	2	80
Salle omnisport	1	1300
Cafétéria – 150 étudiants	1	300
Sanitaires		À dimensionner
Vestiaires		
Total	–	3000

L'étude de faisabilité menée par le BE CET prévoyait une extension implantée en partie sur le terrain de sport actuel et en liaison de l'atrium. Compte tenu du fort dénivelé, cette extension est prévue sur 4 ou 5 niveaux avec des accès de plain-pied avec la partie haute et la partie basse du site. L'estimation du projet était de l'ordre de 20 millions d'euros. La présentation du projet au MESR n'ayant pas abouti à des engagements financiers nouveaux, le projet a été suspendu.

2° le développement d'un véritable campus universitaire sur un nouveau site. N'ayant pas visibilité sur les possibilités d'extension à proximité du CUFR, le BE CET a été missionné pour la recherche de terrain à l'échelle de Mayotte. Les conclusions de cette étude ont été présentées par le directeur du CUFR au Préfet le 23 septembre 2015. Lors de cette rencontre, il a été décidé de réaliser une étude de faisabilité sur le site préférentiel d'Hamouro – situé de l'autre côté de la route nationale par rapport au village – dans la commune de Bandré. Une étude de faisabilité a été conduite par la DEAL sur ce site.

Les principales caractéristiques du projet étaient les suivantes :

- la création d'un campus pour 2500 à 3500 étudiants ;
- une surface de plancher de 10 000m² et une emprise de 25 hectares ;
- un investissement estimé à 100 M€.

Les conclusions de cette étude sont les suivantes :

Sous réserve de la disponibilité du foncier qui est à étudier finement par le CUFR, l'opération serait techniquement réalisable. Toutefois, l'opportunité d'implanter un campus universitaire dans le village de Hamouro qui, d'une part, ne dispose pas des infrastructures de proximité nécessaires au fonctionnement d'un tel équipement (logements, commerces, services) situées principalement à Bandré et Dembéni et qui, d'autre part, est isolé par rapport aux infrastructures structurantes à l'échelle de l'île, doit s'accompagner d'une réflexion globale sur les interfaces du projet aux différentes échelles du territoire.

Le projet d'établissement 2017-2021 prend en compte l'**exiguïté du bâtiment initial**, malgré la construction et la livraison le 26 août 2014 d'un amphithéâtre d'une capacité de 240 places et de trois salles de classe, financés intégralement par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les limites structurelles du bâtiment actuel et la difficulté de disposer d'assises foncières immédiates ont mis en exergue la nécessité d'envisager l'acquisition de modulaires afin d'assurer le bon fonctionnement de l'établissement, et dans un second temps l'extension du site afin de ne pas freiner le développement du CUFR jusqu'à la réalisation du futur campus.

I.1. L'acquisition de salles de cours supplémentaires pour répondre aux besoins actuels

A court terme, l'acquisition de six salles de cours supplémentaires (5 salles banalisées et 1 salle informatique), de type ALGECO modulaires, protégées contre les vols (par l'équipement d'une alarme anti-intrusion), les dégradations liées au climat et les nuisances, tente de compenser la perte de salles d'enseignement qui ont été restructurées en bureaux pour le personnel administratif et de répondre à un rattrapage du retard accumulé en matière de constructions universitaires ainsi que des besoins identifiés (ouverture notamment à la rentrée de septembre 2017 de la première année du Master MEEF), mais ne couvre pas la totalité de ces besoins. Les salles de cours pourront être livrées en 2018. Pour le financement de cette opération, une partie du fonds de roulement du CUFR est mobilisée conformément au plan d'investissement présenté au Conseil d'administration du CUFR le 2 novembre 2016. Malgré ces installations provisoires, le taux d'occupation maximal est déjà dépassé.

I.2. La poursuite du projet d'extension du CUFR pour ouvrir de nouvelles formations

A moyen terme, la poursuite du projet d'extension du CUFR sur le site actuel à Dombéni devrait permettre d'ouvrir de nouvelles formations. Ce projet d'extension a vocation à compléter le bâtiment central existant par la construction d'un nouveau bâtiment comprenant :

- des locaux d'enseignement :

- des salles de cours et amphithéâtres d'une capacité d'accueil de 40, 100, 200 étudiants ;
- des salles informatiques avec accès à l'Internet comprenant 30 postes étudiants et des salles de visio-conférence permettant l'accès aux cours à distance ;
- une grande salle multifonctionnelle (cours magistraux, conférences, vidéo projections, activités pédagogiques et artistiques) convertible en salle de spectacle polyvalente et agréable pour la réalisation des activités culturelles pluridisciplinaires (musique, danse et théâtre) proposées par le CUFR, permettant, en l'absence actuellement de véritable salle de spectacle à Mayotte, d'accueillir également des spectacles professionnels. Les spécificités de l'espace tel qu'il sera envisagé imposent des solutions techniques particulières à intégrer dès la conception du projet, en apportant une attention particulière aux isolations phoniques ainsi que la correction acoustique ;

- des locaux pour l'administration :

- bureaux pour le personnel administratif ;
- salles de réunions ;

- des espaces communs dédiés à la vie étudiante :

- Bibliothèque universitaire. Le Centre de documentation universitaire (CDU) est le service de documentation du CUFR. Il a vocation à recevoir des étudiants, des instituteurs stagiaires, des enseignants ainsi que des personnels administratifs, ce qui représente actuellement environ 1 300 usagers. Ce service est clairement **sous-dimensionné** par rapport aux besoins. La surface de tous les espaces du CDU est de moins de 220 m², dont 150 m² réservés à l'accueil des publics. Il contient environ 22 000 documents (13 documents par étudiant), 34 places assises, 6 postes informatiques pour les usagers et aucun photocopieur pour les étudiants par manque d'espace. Selon les statistiques des bibliothèques universitaires de 2010³, pour ce nombre d'usagers, la surface totale du CDU devrait être de 900 m², comprendre 104 places assises et contenir 28 000 documents. En outre, le développement prochain de nouvelles formations délivrées au CUFR va entraîner une augmentation des besoins en matière documentaire, mais aussi en matière d'espace. À l'horizon 2021, le CUFR devrait accueillir 1 800 étudiants. Ainsi, la surface utile de la bibliothèque devrait dépasser les 1 000 m² (espaces d'accueil du public et espaces de travail en interne compris). Un agrandissement du CDU implique également un renforcement de l'équipe ainsi que du budget d'acquisition.
- une augmentation de la surface de la cafétéria. L'actuelle cafétéria comprend un espace cuisine de 28 m² et une salle de restauration étudiante de 90 m² d'une capacité de 64 places assises.
- Infirmerie.

³ Source : « Annuaire Statistique Interactif des Bibliothèques Universitaires (ASIBU) ». Disponible sur : < <https://www.sup.adc.education.fr/asibu/> > (consulté le 28 octobre 2015).

- des locaux adaptés pour les associations étudiantes. Les étudiants du CUFR dispose actuellement d'une salle en libre accès de 53 m² équipée de 25 postes informatiques. Une unité fonctionnelle consistant en un lieu de rencontre, d'échange et de détente pour les étudiants est à créer. Le traitement acoustique et l'ambiance générale de ce lieu devront être particulièrement étudiés. Sa localisation ne devra générer ni nuisances sonores pour les locaux d'enseignement, ni problème de sécurité. Ce lieu devra être convivial, lumineux et facilement accessible.
- des locaux structurés pour la recherche :

- des bureaux susceptibles d'accueillir chercheurs, étudiants de Master et doctorants ;

- un parking. Le site du CUFR dispose d'une aire de stationnement intra-muros d'une soixantaine de places environ, pour l'usage du personnel de l'établissement, des instituteurs stagiaires et des étudiants. Cette aire de stationnement est très insuffisante pour accueillir l'ensemble des véhicules des usagers du CUFR. Le manque de places dans l'enceinte du CUFR entraîne un stationnement le long du bas-côté et sur les trottoirs dans la rue, relativement étroite et à double sens dans sa dernière portion, menant à l'entrée principale de l'établissement, ce qui entrave la bonne circulation des véhicules.

Une concertation a été menée avec l'ensemble de services afin d'arrêter une programmation cohérente et adaptée, en identifiant les priorités pour répondre de manière médiate à l'offre de formation du CUFR. Au cours de l'année 2017, la première phase des travaux de l'extension immobilière devra être lancée, pour une livraison à la rentrée 2020 au plus tard. L'opération sera pilotée en lien avec la DEAL et le service des constructions du Vice-rectorat, et sera financée sur des crédits du Contrat de Plan Etat-Région. L'objectif stratégique 4 « *Répondre aux besoins d'un campus attractif et fonctionnel pour les acteurs de l'Enseignement supérieur et de la recherche* », de la thématique 1 « *Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations* », du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) de Mayotte signé le 19 mai 2015 prévoit expressément que « *le CPER financera les études de faisabilité du futur campus (choix du site en fonction du schéma directeur de développement du CUFR) et de programmation, ainsi que les travaux d'extension du site actuel* ». Le montant sollicité dans le cadre du CPER 2015-2020 est de 5,2 M€, ventilés de la manière suivante :

- État BOP 150 : 5 M€
- Conseil départemental : 0,2 M€.

I.3. Le projet de création d'un campus universitaire pour augmenter la capacité d'accueil du CUFR

Le manque de salles de classe disponibles conduit, à chaque rentrée universitaire, le CUFR à demander au Préfet de Mayotte, Chancelier des universités, de prendre un arrêté de saturation fixant à 110 places la capacité d'accueil maximale pour toutes les formations de premières années, toutes licences confondues. Cette pratique, justifiée par les nécessités de la cause, ne saurait perdurer longtemps mais ne pourra être abandonnée que par la construction d'un véritable campus universitaire.

En parallèle à la réalisation d'une programmation de l'extension du site de Dembéni, le CUFR aura pour ambition de réfléchir à la création d'un campus universitaire à Mayotte, qui abritera à la fois des espaces de cours (pour une population étudiante totale d'environ 2 500 à 3 500 étudiants), des laboratoires de recherche, des équipements sportifs (salles de sports et vestiaires) et des logements étudiants (pour pallier les difficultés de transport et offrir de bonnes conditions de travail, étant

précisé que la qualité du logement dans lequel vivent les étudiants influe directement sur leur réussite universitaire), au sein d'un ensemble ouvert, convivial, respectueux de l'environnement et économique sur le plan énergétique, s'intégrant dans une stratégie globale de développement du territoire de Mayotte. Le campus permettra d'offrir une continuité des études et d'ouvrir de nouvelles formations. Si d'ores et déjà, l'ouverture de formations de niveau Master 1 est envisagée au cours de la période 2017-2021, suivront les Masters 2 ainsi que de nouvelles filières. Les diagnostics démontrent également que Mayotte souffre de l'absence d'une filière professionnelle post-bac, de type DUT (diplômes universitaires de technologie) se préparant dans des Instituts universitaires de technologie. Le développement de filières de formation technique dans les domaines de l'animation et de la gestion des activités sportives, sanitaire et social, agroalimentaire et aquaculture, du bâtiment et de la construction, du tourisme, de l'agriculture, du développement durable serait particulièrement utile et opportun à Mayotte.

A l'instar des villes universitaires de métropole, toutes les conditions sont réunies à Mayotte pour former les étudiants et répondre à une demande de proximité en totale adéquation avec les impératifs du développement durable et en parfaite réponse au « Grenelle 2 ».

En raison de leurs caractères fortement polarisants, les projets du CUFR doivent être mis en perspective avec les réflexions en cours à l'échelle de l'île, non seulement dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'aménagement régional (SAR), mais encore du projet de renforcement et de revitalisation de la centralité urbaine de Dombéni (RRCUD).

Les projets du CUFR ne sont pas mentionnés dans le projet de diagnostic du Schéma d'aménagement régional (SAR), qui planifie l'aménagement de Mayotte pour les dix prochaines années (2019-2029) et est intégrateur de nombreuses politiques publiques, élaboré par bureau d'études ARTELIA en octobre 2016, sans consultation préalable du CUFR. Cette absence est l'objet de plusieurs remarques faites sur le volet enseignement supérieur du diagnostic. Les projets du CUFR sont, toutefois, exprimés dans la note d'enjeux de l'Etat, associé à l'élaboration du SAR, transmise au Conseil départemental en mars 2017, avec un accompagnement de la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) qui coordonne le travail des services de l'Etat.

Si la construction d'un campus universitaire s'avère nécessaire, elle ne pourra sans doute pas être réalisée dans le cadre du présent contrat. La période quadriennale 2017-2021 permettra de poser les bases de cette construction. Le projet de campus devra nécessairement associer la commune et le Conseil départemental afin d'élaborer un véritable projet urbain. Dans l'objectif de ne pas fragmenter les infrastructures universitaires à Mayotte et ainsi d'éviter la nécessaire mise en réseau qu'impliquerait l'existence de sites distincts éloignés les uns des autres, il serait souhaitable que l'emplacement du futur campus soit situé sur la commune de Dombéni. En ce sens, le Conseil municipal s'est positionné favorablement le 7 mars 2017 en s'engageant à mettre à disposition du CNOUS en vue de la construction de logements étudiants, sous certaines réserves (modalités de mise à disposition et délai raisonnable de réalisation), deux terrains situés à proximité du CUFR de superficies respectives de 3 000 m² juxtaposant le CUFR et de 2 600 m² en contrebas, le tout totalement constructible. S'assurer de la sécurisation du foncier disponible suffisant est une action concrète très importante à réaliser rapidement pour répondre aux besoins de l'évolution normale du CUFR dans les dix prochaines années.

Un effort particulier des pouvoirs publics pour garantir les conditions de réussite à des étudiants mahorais aux situations familiales et sociales souvent défavorisées est nécessaire. Un engagement financier important de l'Etat à Mayotte est déterminant pour faire face à une augmentation massive

des effectifs d'étudiants en vue d'assurer un accès aux études supérieures sur tout le territoire français.

Il est demandé un grand plan de développement des infrastructures du CUFR. Ce plan doit marquer l'engagement de l'Etat pour l'enseignement et la recherche à Mayotte, et doit se traduire par une dotation significative aux investissements dans le budget du CUFR. Cet engagement doit inclure la création de logements pour les étudiants et l'amélioration de la restauration des étudiants.

II. Une pédagogie de proximité en adéquation avec les besoins du territoire et les attentes des milieux socio-économiques

Fortement impacté par les spécificités de son environnement géographique et socio-économique – insularité, éloignement de l’Hexagone, fort taux de croissance démographique, pauvreté et faiblesse du tissu industriel –, le CUFR a vocation à anticiper par une offre de formation évolutive les métiers de demain et les dynamiques du territoire de Mayotte.

À la rentrée 2016, le CUFR s’appuie sur un panel diversifié de formations supérieures accessibles aux bacheliers dans les domaines suivants :

- **Lettres et sciences humaines**
- **Sciences et technologies**
- **Droit-Économie-Gestion**

Le choix de l’offre de formation dépend grandement du contexte de Mayotte.

La pédagogie de proximité est axée, d’une part sur une offre de formation généraliste pluridisciplinaire soutenue par des dispositifs de lutte contre l’échec et le décrochage étudiant, d’autre part sur une offre de formation professionnalisante adaptée à l’environnement local en renforçant le lien avec les collectivités et le monde de l’entreprise.

II.1. Une offre généraliste pluridisciplinaire, soutenue par des dispositifs de lutte contre l’échec et le décrochage étudiant

Parmi les axes forts du CUFR, l’un de ses principaux défis est d’articuler son offre globale de formation afin de proposer une carte lisible et cohérente répondant aux besoins identifiés sur l’île, et que cette offre demeure soutenable pour l’établissement, notamment sur le plan financier.

Dans ce contexte, ont été mises en place des formations généralistes, avec un cycle complet de niveau Licence, dans six filières de formation initiale :

- **Administration, économique et sociale** (en partenariat avec l’Université de Nîmes)
- **Droit** (en partenariat avec Aix-Marseille Université)
- **Géographie** (en partenariat avec l’Université de Montpellier 3)
- **Lettres modernes** (en partenariat avec l’Université de Nîmes)
- **Mathématiques générales** (en partenariat avec l’Université de Montpellier)
- **Sciences de la vie** (en partenariat avec l’Université de Montpellier)

Le **développement d’une offre de formation supérieure** de qualité, équilibrée et suffisante poursuit un double objectif : 1° permettre à davantage de bacheliers mahorais de poursuivre leurs études à Mayotte et 2° attirer davantage les meilleurs bacheliers mahorais.

Le CUFR entend poursuivre la structuration de son offre de formation, en gardant toujours à l’esprit une politique pédagogique en cohérence avec les besoins identifiés sur le territoire de Mayotte.

II.1.1. Le développement de l'offre de formation de niveau master

Certaines licences, comme celle de Droit, qui est actuellement l'une des plus sollicitées, nécessiteront d'offrir un parcours de niveau master au-delà des trois années, permettant ainsi une montée en puissance de la diplomation des formations à Mayotte.

Sont ainsi envisagées successivement dans le cadre de la feuille de route de l'établissement l'ouverture d'un :

1. Masters 1 et 2 Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation, mention « 1^{er} degré », parcours « Professeur des Ecoles »
2. Master 1 en Droit mention « Droit public »

II.1.1.1. Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF)

Le développement d'une filière de formation à l'enseignement cohérente est un enjeu majeur de développement du territoire. Le territoire de Mayotte scolarise environ 53 000 élèves dans le premier degré à la rentrée 2016. En trente ans, les effectifs de ce système scolaire ont été multipliés par dix ce qui a nécessité, pour accompagner cette évolution hors norme, des recrutements de personnels initiés dès la classe de troisième, recrutements qui ont progressivement évolué jusqu'à des niveaux de qualifications à Bac et Bac+2 depuis 2005, via le concours d'Instituteurs d'État recrutés à Mayotte (IERM). Le système éducatif mahorais se situe donc, encore aujourd'hui, en dessous des normes nationales concernant le recrutement et le niveau de qualification des enseignants du premier degré.

En juin 2014, sur saisine des directeurs de cabinet du Ministère de l'Éducation Nationale et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Jean-Charles Ringard, IGAENR, élabore un rapport sur la formation des enseignants à Mayotte et propose trois scénarii pour organiser le recrutement des personnels du premier degré.

A l'issue de deux réunions pilotées par le Ministère (7 octobre 2014 et 22 avril 2015), présidées par le directeur de cabinet Bernard Lejeune, il a été acté pour la session 2017 la mise en place du premier concours externe du premier degré de Professeurs des Écoles (PE) avec recrutement au niveau L3, puis deux années de formation pour l'obtention d'un Master MEEF. La formation des enseignants du premier degré est conçue dans l'esprit d'un continuum à mettre en place sous le pilotage conjoint du Recteur de La Réunion et du Vice-recteur de Mayotte. Dans le cadre de l'installation de ce continuum, les responsabilités sont partagées entre le CUFR à qui est confiée la responsabilité de la Licence dite « pluridisciplinaire » – avec adossement à l'Université de Montpellier – et l'Université de La Réunion à qui est confié le Master MEEF, via son École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE). Cette organisation s'appuie donc sur une convention de partenariat quadripartite entre l'Université de La Réunion, l'ESPE de l'Académie de La Réunion, le CUFR et le Vice-rectorat de Mayotte conclue pour la période 2017-2019.

Le cours relatifs au Master MEEF seront assurés à Mayotte par le CUFR avec l'aide d'enseignants (MCF, PRAG/PRCE, autres) rattachés à l'ESPE de La Réunion mais affectés, de manière définitive, au CUFR.

Le calendrier attaché cette organisation est le suivant :

- 2016-2017 : ouverture au CUFR d'un dispositif transitoire de préparation au concours PE sous la forme d'une L3 Sciences, Technologies et Humanités (STH), parcours « Pluridisciplinaire pour le premier degré » ;

- 2017-2018 : création de modules optionnels de préprofessionnalisation en L2 : modules dont le suivi est fortement souhaité pour pouvoir s'inscrire en L3 pluridisciplinaire (semestre 1 : remises à niveau

en mathématiques et en français ; semestre 2 : anglais et stage d'observation sur une courte durée, soit un total de 140 heures à l'année), complétant à rebours la L3 pluridisciplinaire qui est maintenue et ouverture au CUFR de la première année du Master MEEF, mention 1^{er} degré, parcours PE spécifique à Mayotte, formation initiale, adossée au laboratoire de recherche ICARE (Institut coopératif austral de recherche en éducation), mise en œuvre par l'ESPE de l'Académie de La Réunion ;

- 2018-2019 : création de modules supplémentaires optionnels (« culture générale ») pour tous les étudiants de L1 au CUFR, conservation des modules optionnels de préprofessionnalisation en L2 et de la L3 pluridisciplinaire, ouverture de la deuxième année du Master MEEF ;

2019 : extinction du dispositif transitoire ; passage à une formation et au concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE) identiques à ceux de l'Hexagone.

L'ouverture du concours PE et la disparition corrélative du concours IERM conduit à la suppression au CUFR du Département de la formation des maîtres, qui portait spécifiquement les deux années de formation au métier d'instituteur, et à son remplacement, à la rentrée 2017, par un Département « Sciences de l'Éducation ». Placé sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur, ce Département comprendra trois formations :

1. Formation Licence 3 STH, parcours Pluridisciplinaire
2. Formation Master MEEF-ESPE
3. Formation « Professionnalisation des enseignants » (recouvrant les instituteurs stagiaires en deuxième année en 2017-2018 ainsi que la formation continue des enseignants en lien avec le Vice-rectorat de Mayotte)

II.1.1.2. Master 1 en Droit mention « Droit public »

- Intérêt d'un Master droit public à Mayotte :

Devant une forte demande des collectivités territoriales, de l'administration publique locale, de manière générale, mais surtout des étudiants issus de la filière de droit, le CUFR juge opportun la création d'un Master droit public. La création d'un Master 1 droit public poursuit un double objectif. D'une part, elle ambitionne d'offrir aux étudiants une formation riche leur permettant d'être mieux préparés à passer les concours dont le niveau est très élevé, mais aussi, conformément à leur souhait, de pouvoir poursuivre un Master 2 plus spécialisé ou un Master professionnel offrant des débouchés certains. Le Master droit public permettra également aux étudiants de pouvoir prétendre aux fonctions d'exécution, de direction, de recherche et d'encadrement. Le Master 1 droit public poursuit la valorisation de l'excellence, en formant des cadres de haut niveau dans des domaines variés en rapport avec le droit, tout en permettant la valorisation de la recherche, de sorte à permettre aux étudiants désireux de poursuivre un Master 2, puis un doctorat, de réaliser sereinement leur objectif professionnel.

D'autre part, la création d'un Master 1 droit public entend offrir aux titulaires une professionnalisation et une insertion professionnelle conforme aux attentes croissantes des acteurs locaux. Elle résulte d'un constat de l'existence d'un besoin croissant, surtout à l'échelon local, des techniciens de droit, ayant une vaste culture juridique, et rompu aux arcanes de l'administration.

- Débouchés d'un Master droit public à Mayotte :

Les collectivités territoriales et, plus largement, l'administration publique affichent ouvertement leur désir de disposer de juristes susceptibles de les conseiller, de les accompagner dans l'accomplissement de leur mission, mais également de leur proposer des montages juridiques indispensables dans l'exercice de leurs activités. De manière générale, le Master droit public offre plusieurs débouchés. S'il est classique pour les titulaires d'un tel diplôme de se tourner vers les offres proposées par l'administration, notamment par le biais de concours, le domaine privé, les professions libérales constituent des secteurs d'activités pouvant intéresser les juristes. Il peut par exemple entrer dans la

fonction publique territoriale, d'Etat et Hospitalière. Il peut devenir avocat, travailler dans les banques, les assurances, l'immobilier, les transports, la presse, etc.

- Montage du Master droit public :

La construction de ce master se fera avec l'appui de l'Université partenaire d'Aix-Marseille et s'inscrira dans le prolongement de la troisième année de la licence de droit dispensée à Mayotte, ouverte à la rentrée universitaire 2013-2014 et qui accueille désormais près de trente étudiants, dont certains font le choix, pour des raisons souvent familiales et/ou financières, d'interrompre leurs études, faute d'offre d'enseignement au CUFR d'un niveau master. Le recrutement d'un enseignant-chercheur en droit public (CNU, section 02) sera nécessaire pour piloter le projet de création de ce Master.

II.1.2. Des dispositifs pédagogiques adaptés à la diversité des publics

La montée en puissance du volet « Formation » doit s'accompagner de **dispositifs pédagogiques adaptés** à la diversité des publics, afin de lutter contre l'échec des étudiants en première année de licence et le décrochage des étudiants en difficulté.

Il ne suffit pas de faire ses études dans son environnement familial pour les réussir. Il faut reconnaître qu'un nombre important de bacheliers mahorais n'est pas suffisamment armé pour poursuivre des études supérieures. Ce constat oblige le CUFR à axer ses efforts sur l'amélioration de la réussite des étudiants les plus vulnérables par des mesures d'accompagnement favorisant l'égalité des chances.

Conscient des objectifs du programme-cadre « Horizon 2020 » (2014-2020) initié au sein de la politique européenne en matière de réussite éducative, le CUFR a intégré dans son projet d'établissement des actions pédagogiques d'encadrement, d'accompagnement et de soutien des étudiants dans leur parcours d'études supérieures.

L'établissement est en effet confronté à une population fragile, pour majorité issue d'un baccalauréat technologique ou professionnel, et la plupart des étudiants qui s'inscrivent au CUFR ont connu des difficultés dans leur cursus antérieur, souvent impacté par des difficultés sociales.

Le taux de passage de L1 en L2 est de l'ordre de 25% depuis 4 ans, quand la moyenne nationale est de 37%. Dans cette perspective, des actions d'envergure visant à améliorer de manière significative le taux de passage en L2, et par là la réussite étudiante, doivent être poursuivies.

Le CUFR entend donc poursuivre ses efforts d'accompagnement des étudiants en amont et au début de leur cursus universitaire, à travers une démarche d'information et d'orientation du public des futurs bacheliers, afin de rendre la poursuite d'études plus fluide et mieux éclairée.

Il s'agit, dans un premier temps, de renforcer les dispositifs d'information instaurés dans le cadre du **continuum bac-3/bac+3** auprès des publics des lycées de Mayotte, afin de davantage sensibiliser les étudiants en devenir aux parcours universitaires qui leur sont proposés au CUFR, en allant à leur rencontre pour stimuler leur ambition et en leur proposant des immersions au sein de l'établissement. Cette démarche impliquera à la fois les personnels du CUFR et les étudiants avancés dans leurs cursus.

Dans un second temps, le CUFR s'engage à consolider le **dispositif spécifique de tutorat** mis en œuvre dans le cadre du « Pôle Réussite Etudiante » instauré en 2015. Il s'agit d'accompagner l'étudiant en prenant en compte l'intégralité de son parcours et notamment les phases de transition, à savoir le passage de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur puis la construction de son projet professionnel.

Cet accompagnement personnalisé tout au long du parcours de l'étudiant pourra se décliner en différentes actions :

- une **année de préparation à l'enseignement supérieur obligatoire** pour les étudiants inscrits en L1 titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel ou bien un **diplôme universitaire transversal complémentaire** à la formation initiale, proposant des modules de remise à niveau et de renforcement des matières fondamentales ;
- du **tutorat** auprès des étudiants de L1 et L2 rencontrant des difficultés encadrés par des étudiants de L3 et M1 ;
- la généralisation et l'institutionnalisation des **formations à la méthodologie documentaire** (apprendre à utiliser le catalogue, à rechercher dans les bases de donnée...) auprès des étudiants de première année, dispensées par le personnel du CDU et intégrées à une unité d'enseignement ;
- la possibilité **pour les « bons étudiants »** de progresser à un rythme accéléré, de s'ouvrir dès le début de la licence à des unités d'enseignement de niveau plus avancé qui leur sont actuellement fermées ;
- des **mesures spécifiques de préparation aux concours et examens en introduisant** des modules de préprofessionnalisation optionnels. L'étudiant a ainsi la possibilité de suivre le module de son choix s'il estime qu'il peut renforcer ses compétences pour être mieux armé à l'issue de son parcours au CUFR. Sont mis en place des modules ouverts à tous les étudiants de L3 permettant de préparer les différentes épreuves des concours de la fonction publique (méthodologie de la note de synthèse, culture générale, etc.). Un affichage dédié à ces concours sera mis en place.

L'accompagnement des étudiants de première année de licence entraînera cependant des contraintes matérielles fortes, à la fois en termes de financement et d'emploi du temps, et ne pourra trouver d'aboutissement qu'à la condition que des soutiens extérieurs, en particulier financiers (subventions...), interviennent.

La lutte contre l'échec passe aussi par **l'amélioration du niveau de maîtrise du français** qui grève l'ensemble des résultats universitaires. Il est souhaitable de développer :

- des **certifications en français langue étrangère** délivrées par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Diplôme d'Études en Langue Française et Diplôme Approfondi de Langue Française), adaptées au public d'adultes en situation universitaire, pour valider les compétences en français ;
- des **modules optionnels de remise à niveau et de renforcement en français** pour tous les étudiants du CUFR qui entrent en Licence avec une maîtrise lacunaire de la langue française. A cet égard, le CUFR souhaite s'investir, par la voie de son Pôle « Réussite Etudiante » dans un projet d'offre d'enseignements en ligne, soumis pour financement auprès de l'Agence Nationale de La Recherche (ANR) et supervisé par l'UOH, en partenariat avec les Universités de Paris-Nanterre, Nice Sophia-Antipolis, Montpellier 3, Toulouse-Jean Jaurès, Caen-Normandie et Grenoble Alpes. *Ecrit+* est un dispositif d'évaluation, de formation et de certification dédié à l'amélioration de l'expression et de la compréhension écrite du français, qui a pour objectif de concevoir des modules de remise à niveaux en français plus élaborés que le module « Atelier de langue française » (ALF) proposé par l'Université Paris-Nanterre et adaptables en fonction des publics d'étudiants (par niveau, discipline, etc.). A plus long terme, ce projet permettrait de créer une dynamique pour ensuite mettre en place une offre de DAEU en formation à distance, comme le propose déjà certains campus numériques de l'AUF par exemple.

Le projet d'établissement prévoit également le renforcement de la **politique d'information et de communication** relative à l'offre de formation afin d'une part de permettre aux futurs étudiants de faire des choix adaptés à leurs profils, et aux étudiants en cours de cursus de se réorienter s'ils le souhaitent.

II.2. Une offre professionnalisante adaptée prioritairement à l'environnement local, développée en étroite collaboration avec les collectivités et le monde de l'entreprise

Depuis la rentrée 2015, le CUFR propose aux étudiants mahorais des **licences professionnelles**. Le Centre Universitaire répond, par ce type de formation, à la demande particulière de l'île de Mayotte, dont les exigences en matière d'emploi sont spécifiques. La licence professionnelle s'adresse d'abord aux étudiants du CUFR en Licence 2 (AES, droit, géographie...) ayant un projet d'insertion professionnelle rapide. Elle concerne aussi plusieurs brevets de techniciens supérieurs (BTS) tertiaires des lycées de Mayotte (management des unités commerciales, comptabilité et gestion des organisations, assistant manager, assistant de gestion PME-PMI, etc.) et offre une opportunité de promotion sociale à une population de Bac+2.

En liaison avec les acteurs locaux (DIECCTE, Pôle emploi, Centre de ressources de Mayotte, Conseil économique et social, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat, Vice-rectorat...), deux licences professionnelles ont été créées :

1. La **Licence Professionnelle « Management et Gestion des Organisations »** (LP MGO) répond à une forte demande des entreprises de Mayotte de former des cadres intermédiaires capables d'organiser, de diriger, d'encadrer et de gérer, de manière autonome, des personnes et des projets en suivant la stratégie de l'entreprise. Cette licence professionnelle apporte des compétences en matière d'outils de gestion et de communication, de management des organisations, de gestion des ressources humaines et de marketing.
2. La **Licence Professionnelle « Développements de projets de territoires »** (LP DPT) a pour objectif de former les étudiants au montage et à la mise en place de projets de territoires. Elle permet d'anticiper les besoins des collectivités locales et des acteurs socio-économiques de Mayotte en matière de compétences. L'île de Mayotte est un territoire en pleine mutation, cette licence professionnelle constitue un véritable outil permettant d'appréhender les nouveaux enjeux et d'accompagner le développement de l'île. Elle va également permettre aux étudiants l'acquisition de solides connaissances, s'agissant notamment des politiques publiques, et une familiarisation avec leur futur environnement professionnel.

Les LP MGO et DPT entendent faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés en alternant cours magistraux, travaux dirigés et pratiques, projet tuteuré et stage en entreprise. À la sortie de la formation, **60%** des étudiants diplômés en 2016-2017 de ces deux licences professionnelles ont trouvé un emploi, 16% sont en poursuite d'études. Ces deux licences professionnelles ont été ouvertes en formation initiale à quinze étudiants pour la première promotion. Leur nombre augmente graduellement à chaque année universitaire jusqu'à atteindre vingt-deux pour la quatrième promotion. Portées administrativement par l'Université partenaire de Nîmes, elles ont été accréditées par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour une durée de quatre années. Elles seront maintenues jusqu'en 2018-2019. À l'issue de la période d'accréditation, une demande de renouvellement pourra être déposée, en fonction de l'évolution du marché de l'emploi.

La carte des formations proposées est le fruit de deux années d'évaluation de l'offre du précédent projet d'établissement, avec comme objectif une plus grande professionnalisation garante d'une bonne insertion professionnelle.

II.2.1. La création de nouvelles licences professionnelles dans des secteurs d'activité porteurs du territoire

Notre volonté est clairement de **renforcer l'offre de formation en l'adaptant aux besoins du territoire** et d'**élargir l'offre de formation professionnelle supérieure initiale en la complétant** progressivement par de **nouvelles licences professionnelles**. La création de formations professionnalisantes, dont les résultats d'insertion sont remarquables à court terme, doit permettre de mieux accompagner les étudiants mahorais dans leur transition entre le temps de formation et le travail. Ces formations en parfaite adéquation avec les besoins du territoire et ciblées sur les métiers dits « en tension » doivent constituer de véritables « autoroutes » vers l'emploi.

Pour la période 2017-2021, le **développement de formations professionnalisantes** spécifiques est envisagé en étroite collaboration avec les secteurs professionnels concernés. Il ne faut toutefois pas négliger le fait que l'existence d'une filière de formation locale a un rôle de structuration des branches professionnelles correspondantes : le fait de bénéficier de jeunes formés entraîne un effet vertueux de demande de formations parmi des personnes qui n'y penseraient pas ou des entreprises qui n'y auraient pas pensé *a priori*.

Les secteurs d'activité porteurs du territoire dans lesquels des licences professionnelles seront créées sont :

- **la compatibilité et la gestion**
- **l'énergie-environnement**
- **le patrimoine et la culture**
- **l'économie numérique et l'informatique**

Les universités partenaires concernées, par lesquelles transiteront nécessairement les demandes d'accréditation nouvelles, seront étroitement associées dans le cadre de cette création.

Sont ainsi envisagées successivement dans le cadre de la feuille de route de l'établissement l'ouverture d'une :

1. **licence professionnelle portant sur l'assurance, la banque et la finance**
2. **licence professionnelle chimie-écologie sur les arômes et parfums**
3. **licence professionnelle en sciences de l'information géographique**

II.2.1.1. Licence professionnelle sur l'assurance, la banque et la finance

- Présentation :

Diplôme national de niveau II (60 ECTS) en formation initiale, dont la spécialité permet d'acquérir des compétences techniques ciblées. Les diplômés seront directement opérationnels au sein des secteurs de la banque, de l'assurance, des PME/PMI, ainsi que des regroupements de TPE. Il s'agit de former des professionnels polyvalents, ayant des compétences dans le domaine de la gestion (comptabilité-gestion, contrôle de gestion, gestion de projet, analyse financière) ainsi que de bonnes capacités d'analyse et de production de documents chiffrés (mathématiques financières et statistiques).

Les réunions que l'équipe du CUFR en charge du projet a organisées en amont avec les professionnels afin de constater la réalité du besoin, ont mis en évidence un manque important de cadres intermédiaires ayant un niveau de formation de niveau II. Par conséquent, pour des « grands groupes », les décisions sont entièrement délocalisées à La Réunion ou en Métropole et le développement des PME/PMI, les créations d'entreprises sont chaotiques par défaut de stratégies adaptées. Peu d'entreprises ont les moyens d'employer un professionnel ayant une qualification « pointue ». Il apparaît donc indispensable de former des professionnels polyvalents, pouvant se charger de tâches diverses et complémentaires. Le développement de Mayotte passe par une politique volontariste de formation tant destinée à pouvoir le marché local de l'emploi qu'à permettre aux jeunes natifs de l'île d'être « employables » dans la zone de l'océan Indien.

Le CUFR propose donc de former des professionnels capables :

- de maîtriser les compétences indispensables pour exercer les métiers de la comptabilité, du contrôle et de la finance,
- de gérer un projet,
- d'utiliser les mathématiques financières pour comprendre techniquement les relations entre les banques et les particuliers ou les entreprises,
- de lire et d'interpréter des documents statistiques (édités par l'INSEE par exemple) ainsi que de produire des études plus ciblées.

- Compétences acquises par les diplômés :

- la gestion de projet
- les techniques de la communication professionnelle
- les outils de traitement de l'information, chiffrée plus particulièrement
- les outils de gestion opérationnelle de la finance-comptabilité
- la connaissance du fonctionnement opérationnel de l'entreprise

- Types d'emplois accessibles :

- Assistant de service comptable,
- Manager de service dans les PME
- Collaborateur d'entrepreneur
- Créateur / Repreneur d'entreprise
- Consultant dans les structures d'accompagnement (création/reprise d'entreprises)
- Chargé d'affaires dans les établissements spécialisés
- Chargé de clientèle, Conseiller clientèle particulier, Conseiller entreprises
- Chargé du développement d'une activité
- Chef de projet

- Intitulés des codes ROME les plus proches :

- Assistanat de direction
- Direction de petite et moyenne entreprise
- Assistanat en ressources humaines
- Relation clients banque/finance
- Gestion de clientèle bancaire

- Public-cible :

- Au CUFR, les étudiants en deuxième année de licence d'AES (85 inscrits) ayant des compétences mathématiques avérées, les étudiants de la licence de mathématiques générales (22 inscrits) intéressés par l'entreprise et la finance.

- Les étudiants titulaires d'un BTS à Mayotte (un peu moins de 100 étudiants) : « Banque », « Comptabilité et gestion des organisations », « Assistant de gestion PME-PMI ».
- Les étudiants, intégrant le département, titulaires d'un diplôme universitaire de technologie (DUT) tertiaire (Gestion des entreprises et des administrations, Gestion administrative et commerciale des organisations, Techniques de commercialisation),
- Dans l'avenir (dépendant de l'évolution du CUFR), il sera possible de proposer un accès au diplôme par validation des acquis professionnels et personnels (VAPP), validation des acquis de l'expérience (VAE) et d'intégrer des adultes en reprise d'études.

- Volet numérique :

Les étudiants, qui proviennent de secteurs d'études différents, ont des niveaux différents. Le CUFR dispose d'une plateforme numérique « MOODLE » qui permettra de mettre à disposition des étudiants des compléments de cours, des révisions et des tests formatifs facilitant l'accès à un niveau commun en fin de parcours. Les documents disponibles sur la plateforme peuvent être propres aux enseignants du CUFR ou provenir de la banque commune de cours mise à disposition par les Universités Numériques Thématiques (UNT) françaises.

- Calendrier :

La licence professionnelle sur l'assurance, la banque et la finance pourrait constituer une évolution de l'actuelle licence professionnelle du CUFR « Management et gestion des organisations », qui arrivera au terme de son accréditation en 2018. Aux compétences multiples, cette licence professionnelle serait orientée vers la comptabilité-contrôle-gestion par réduction du volet commercial de la licence en cours d'application. La première rentrée universitaire pourrait avoir lieu en 2018-2019.

II.2.1.2. Licence professionnelle sur les parfums et arômes

La biodiversité mahoraise permet d'envisager la création d'une formation professionnalisante pour la valorisation et l'exploitation des ressources naturelles mais également des bio-déchets ou sous-produits de l'industrie locale (extraction de minerais, travail du bois, savonnerie, agroalimentaire). En effet, la connaissance scientifique des ressources locales permettra un accès local à des nouveaux métiers dans les domaines de la parfumerie, des cosmétiques par la recherche de nouveaux actifs, mais également dans le développement de compléments alimentaires ou produits du bien-être et de la santé.

La création d'une licence professionnelle sur les parfums et arômes s'inscrit dans le développement de filières économiques prometteuses pour Mayotte. Mayotte est reconnue pour présenter des conditions privilégiées et produire des huiles essentielles de très bonne qualité. L'espoir que la filière de production de fleurs d'ylang-ylang se relance dans l'île est entretenu par l'existence d'aides publiques mobilisables (aide PAC de base + majoration ylang + aides POSEI à la transformation et à la commercialisation) et la mise en place de l'agrotourisme. Le Conseil départemental soutient la création d'un Pôle d'excellence rurale (PER) à Coconi dans la commune de Ouangani. Le PER résulte d'un partenariat entre l'État, le Conseil départemental, la mairie de Ouangani et la Chambre de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte (CAPAM). Ce Pôle d'excellence rurale développera des actions de recherche et d'innovation pour valoriser l'ylang-ylang et les plantes à parfum de l'océan Indien.

La licence professionnelle spécialité « Parfums et Arômes » vise à former des techniciens supérieurs ou des assistants-ingénieurs dans les secteurs de la parfumerie et de l'aromatique alimentaire.

Cette formation se compose d'enseignements permettant d'acquérir des connaissances générales en physicochimie des systèmes polymériques, toxicologie, législations et réglementation des produits, colorimétrie, marketing sensoriel, mais aussi assurance-qualité, droit du travail, communication, anglais, et propose des enseignements spécifiques.

Cette licence professionnelle s'adresse aux étudiants en formation initiale. Elle se positionne logiquement dans l'offre de formation du CUFR, car elle est accessible aux étudiants du CUFR titulaires d'une L2 mention « Sciences de la vie », après avoir obtenu un Bac Scientifique (S) ou Sciences Physiques et Chimiques en Laboratoire (SPCL). Actuellement, la première année de licence de Sciences de la vie est composée d'une quarantaine d'étudiants et seulement 50 heures de « chimie générale ». Au niveau des cours magistraux (21 heures) et des travaux dirigés (19 heures), les notions de base sont introduites concernant la structure atomique (probabilité de présence, fonction d'onde, orbitale la description du tableau périodique avec les évolutions des propriétés la notion de degré d'oxydation et les calculs de ce paramètre dans les cas simples, la conséquence des différentes propriétés sur la nature des espèces présentes dans une substance chimique et la description de la liaison covalente par le modèle de Lewis). Au niveau des travaux pratiques (9 heures), les expériences illustrent les notions abordées en cours ; l'accent est mis sur l'influence de la nature des entités sur le comportement chimique. Dans les deux années précédant l'ouverture de cette formation, il est nécessaire de doubler le nombre d'étudiants inscrits en première année de licence de Sciences de la vie du CUFR et que cette licence soit davantage « colorée » chimie dans son contenu.

Cette solution implique la création de deux parcours en L2 Sciences de la vie (SV) :

- parcours n° 1 : Biologie, Ecologie et Science de la Terre (enseignements actuels de la licence SV)
- parcours n° 2 : Biochimie, Biologie cellulaire (nouveaux enseignements)

Certaines unités d'enseignements déjà en place dans l'actuelle Licence SV seront communes aux deux futurs parcours en L2.

Année universitaire	Formation		Etudiants	
2018/2019	L1 Sciences de la Vie		80	
2019/2020	L2 Sciences de la Vie	Parcours : Biologie, Ecologie et Science de la Terre (BEST)	40	20
		Parcours : Biochimie, Biologie cellulaire		20
2020-2021	L3 Sciences de la Vie	Parcours : BEST	30	15
		LP Parfums et Arômes		15

Le recrutement d'un maître de conférences en biochimie (CNU, section 64) sera nécessaire pour créer la formation, en prendre la responsabilité et y enseigner.

Il apparaît pertinent de proposer la création d'un groupe de travail amené à réfléchir sur le transfert d'un savoir-faire détenu par les départements de recherche et d'enseignement chimie de l'Université de Montpellier pour la valorisation à Mayotte des ressources en enseignement et recherche. Historiquement capitale du Parfum, Montpellier a su maintenir les liens avec son histoire en proposant des formations scientifiques de renommée dans le domaine des parfums, arômes et cosmétiques. Il existe en particulier une licence professionnelle regroupant les domaines parfums, arômes et cosmétiques à l'Université de Montpellier (www.lpropac.univ-montp2.fr). Cette dernière, qui est un partenaire du CUFR relativement au Département Sciences et Technologies, est en mesure d'accompagner la création de cette formation à Mayotte. Par ailleurs, côté recherche, à l'Institut des

Biomolécules Max Mousseron (IBMM) plusieurs groupes de chercheurs s'intéressent à la valorisation des espèces végétales ou marines, par le développement de bioactifs valorisables et valorisés dans les cosmétiques et parfums. Une jeune start-up, s'intéressant à la création de signature olfactive est également hébergée à l'Université de Montpellier.

A l'international, il n'existe pratiquement aucune formation de ce type malgré une demande certaine, ce qui pourrait autoriser le recrutement d'étudiants étrangers. Le stage de fin d'étude peut être envisagé au niveau national voire international.

La mise en place de conventions avec des sociétés partenaires serait souhaitable afin de soutenir la création de cette formation.

II.2.1.3. Licence professionnelle en sciences de l'information géographique

La création d'une licence professionnelle en sciences de l'information géographique (ou géomatique) répondrait aux besoins des services déconcentrés de l'État, des communes, des bureaux d'étude et des associations. Cette licence vise à former des techniciens supérieurs ou des assistants ingénieurs.

L'université partenaire de la licence de géographie (Montpellier 3) ne dispose pas d'une licence professionnelle en géomatique. Il sera donc nécessaire d'établir un partenariat avec une autre université. Nous listons ici quelques universités proposant une licence professionnelle en géomatique et l'orientation donnée à cette licence :

- Université Paris 1 (Panthéon-Sorbonne), Licence professionnelle géomatique et environnement
- Université de Nice Sophia-Antipolis, Licence professionnelle géomatique et aménagement
- Université Toulouse 3 (Paul Sabatier), Licence professionnelle génie géomatique pour l'aménagement du territoire
- Aix-Marseille Université, licence professionnelle aménagement du territoire et urbanisme, spécialité géomatique et développement des territoires ruraux

À titre indicatif, nous mentionnons les savoir-faire et compétences développés en suivant la licence professionnelle d'Aix-Marseille université :

1. Une maîtrise actualisée des outils et des techniques de production et de traitement de données spatialisées et géo-référencées

- Élaboration et Gestion des bases de données territoriales,
- Traitement de l'information statistique,
- Production d'un rendu cartographique.

2. Un niveau de praticien en aménagement du territoire (urbanisme et environnement)

- Connaissances théoriques renforcées pluridisciplinaires (droit, géographie, urbanisme, environnement, paysage, géotechnique appliquée),
- Acquisition de pratiques professionnelles confirmées en situation réelle (projet collectif, projet tuteuré, études de cas, stage en milieu professionnel).

3. Une préparation à la mobilité professionnelle, du local à l'international

- Diversification des expériences pratiques (en entreprise, sur le terrain),
- Cours d'insertion professionnelle,
- Possibilité de stages à l'étranger,
- Maîtrise de l'anglais professionnel technique.

Cette licence professionnelle s'adresserait aux étudiants en formation initiale. Elle se positionne logiquement dans l'offre de formation du CUFR car elle est accessible aux étudiants du CUFR titulaires d'une L2 mention « géographie », voire d'une L2 mention « science de la vie » ou « administration-économique et sociale ». Actuellement, la première année de licence de géographie est composée de 110 étudiants à qui sont dispensés 32 heures d'informatique et 30 heures de découverte de la carte. Les matières en géographie thématique telles que « science des territoires » (47h), « géographie dynamiques spatiales et environnementale » (47h) leur donne les bases pour appréhender l'emprunte spatiale des phénomènes physiques et sociétaux. En deuxième année de géographie, les effectifs sont d'une trentaine d'étudiants. Les différents cours thématiques leur permettent d'approfondir leur connaissance et compréhension des phénomènes qui s'inscrivent dans l'espace. De plus, ils apprennent à réaliser leurs premières cartes sur ordinateur avec les cours de « statistique et cartographie assistée par ordinateur » (52h) et de « cartographie de synthèse, cartographie assistée par ordinateur et de dessin assisté par ordinateur » (52h). Les étudiants de L2 géographie du CUFR acquièrent donc durant leurs deux premières années les bases nécessaires au suivi d'une licence professionnelle en science de l'information géographique.

Le problème se pose sur le plan des effectifs, pour leur troisième année, les étudiants en L2 géographie peuvent déjà choisir entre la L3 géographie et la L3 pluridisciplinaire (très prisée par les étudiants en géographie). Dans les deux années précédant l'ouverture de cette formation, il est nécessaire d'augmenter le nombre d'étudiants inscrits en première année de licence de géographie du CUFR.

Année universitaire	Formation	Etudiants	
2019/2020	L1 géographie	150	
2020/2021	L2 géographie	50	
2021/2022	L3 géographie	35	
	Générale	Professionnelle	20

La mise en place de conventions avec des organismes partenaires serait souhaitable afin de soutenir la création de cette formation.

II.2.2. La mise en place de dispositifs favorisant l'insertion professionnelle des étudiants dans le monde de l'entreprise

Le **renforcement du lien entre l'université et l'entreprise** est essentiel pour permettre aux étudiants de préciser leur projet professionnel et de développer les compétences nécessaires. Pour les entreprises, se rapprocher de l'université c'est permettre à leurs futures recrues d'être dotées d'une meilleure culture économique et d'intégrer les codes nécessaires à une intégration rapide sur le marché de l'emploi. Le CUFR s'engage à :

- enrichir le réseau socio-professionnel déjà créé et pérenniser les relations avec les grandes entreprises partenaires (Bourbon Distribution Mayotte, Electricité de Mayotte, SIM, SOGEA, Total Mayotte...), qui recrutent chaque année des étudiants en stage et qui sont susceptibles d'embaucher des étudiants diplômés d'une licence professionnelle ;
- inviter des professionnels pour présenter aux étudiants leurs activités et le monde de l'entreprise à travers des journées de rencontres avec les professionnels ;
- développer les stages d'immersion en entreprise hors cursus ;
- confier des cours aux professionnels venant directement du monde de l'entreprise, en particulier dans les licences professionnelles.

Pour favoriser l'insertion des étudiants dans la vie professionnelle, le CUFR envisage de mettre en place plusieurs dispositifs :

1. **Accompagner les étudiants**, tout au long de l'année, dans la construction de leur projet professionnel via la création d'un **bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP)** adossé au Pôle réussite étudiante en charge de l'organisation de forums des métiers, d'un schéma d'orientation active (dispositifs d'aide à l'orientation, continuum lycée/enseignement supérieur) ainsi que des **ateliers d'aide à l'insertion professionnelle** organisés par le Pôle « Réussite Étudiante ». En effet, l'étudiant doit être sensibilisé tout au long de son parcours universitaire afin de mieux appréhender les débouchés qui s'offriront à lui à l'issue de son parcours de licence. Si l'instauration d'une semaine d'aide à l'insertion professionnelle banalisée auprès des étudiants de L3 à la fin du semestre 6 vise à les préparer à leur premier contact avec le monde de l'entreprise (ateliers de rédaction de CV et lettre de motivations, aide à la préparation d'entretiens professionnels), la création d'un réseau d'anciens étudiants du CUFR de Mayotte (Alumni) a également été identifiée comme un levier permettant de favoriser les échanges entre étudiants, diplômés, enseignants et professionnels. Pour faciliter la mise en contact des étudiants et des entreprises, est envisagée la création sur le site Internet du CUFR d'une rubrique dédiée aux offres de stages, d'alternance et d'emploi ainsi qu'un « annuaire des anciens », avec des fiches profil, permettant non seulement de suivre les parcours d'insertion mais aussi de connaître les trajectoires professionnelles ainsi que les domaines d'activités des anciens étudiants du CUFR.
2. **Encourager la mobilité géographique des étudiants** en faisant participer le CUFR aux actions financées notamment par le programme Erasmus+ dans le secteur de l'enseignement supérieur (projets de mobilité des étudiants dans des universités européennes et des projets de coopération avec d'autres universités européennes) et en concluant des conventions avec L'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité (LADOM) et la Direction des politiques scolaires et universitaires (DPSU) (anciennement la DASU) pour la prise en charge des frais de déplacement des stagiaires à l'étranger.

3. **Favoriser l'apprentissage des langues** dès la première année (par exemple maîtrise professionnelle de l'anglais) en proposant une option de langue vivante dans les filières qui en sont dépourvues ainsi qu'une formation au Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES). La formation aux langues étrangères, vecteur de mobilité vers les pays et territoires de l'environnement régional, participe du développement personnel en plus de faciliter l'obtention d'un premier emploi. Par ailleurs, la place qu'occupe la langue arabe dans la culture mahoraise et le développement annoncé de l'enseignement de la langue arabe dans le secondaire invite à réfléchir à la création de cours d'arabe au CUFR pour permettre à tous les étudiants mahorais qui le souhaitent, d'apprendre cette langue.
4. **Favoriser le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC)** et aider au maniement des outils informatiques et numériques en proposant aux étudiants des formations à la Certification Informatique et Internet niveau 1 (C2i), dont l'obtention constitue un atout dans la recherche d'un emploi.
5. **Stimuler la culture de l'entrepreneuriat.** La création d'entreprise est une voie d'avenir pour les jeunes mahorais. Elle doit leur permettre de façonner le tissu économique mahorais de demain et de prendre en main le destin du territoire. Le CUFR souhaite accompagner les étudiants dans cette voie à travers des actions de sensibilisation au monde de l'entreprise, en organisant des sessions de « *speed-dating* » entre des chefs d'entreprise et des étudiants, en mettant en relation les étudiants avec des structures d'aide à la création d'entreprise (Boutique de Gestion de Mayotte, La Couveuse d'entreprises de Mayotte). La mise en place au CUFR d'un diplôme d'établissement « étudiant-entrepreneur » (D2E) est proposée. Le D2E est un diplôme ouvert à toute personne intéressée (bachelier, étudiant en cours de formation, jeune diplômé de moins de 28 ans) qui souhaite conduire un projet entrepreneurial de quelque nature qu'il soit (reprise d'activité, création de nouvelles activités, etc.). Accessible avec le baccalauréat (premier diplôme universitaire) ou équivalent, cette formation offre l'accès au statut d'étudiant entrepreneur. Il s'agit en outre de participer à la sensibilisation des étudiants à l'entrepreneuriat, afin de les accompagner dans une démarche entrepreneuriale pour aller plus en amont dans la concrétisation de leurs projets, mais également de promouvoir plus largement la diffusion de l'esprit entrepreneurial auprès des étudiants qui ne se destinent pas nécessairement à la création d'entreprise.

A la rentrée 2017, le ou la maître de conférences recruté(e) en sciences de gestion aura pour mission de mettre en place au CUFR le D2E, en formation initiale et continue, dont le contenu sera identifié et réalisé en étroite collaboration avec le pôle formation de la Chambre de commerce et d'industrie de Mayotte.

III. Une stratégie de recherche tournée vers la valorisation de la diversité et de la richesse du territoire

La recherche au CUFR est structurée autour d'un projet global interdisciplinaire utile pour la société mahoraise s'intéressant aux systèmes complexes que forment les territoires et îles du sud-ouest de l'océan Indien.

Ce projet de recherche s'appuie sur les éléments du volet recherche du projet d'établissement élaborés par la Commission scientifique (CS) du CUFR.

Cette réflexion repose sur l'identification des compétences des enseignants-chercheurs du CUFR et des enjeux concernant les systèmes complexes (systèmes naturels, systèmes socio-écologiques, système d'enseignement...) des territoires et îles du sud-ouest de l'océan Indien.

Les enjeux du développement durable y prennent une résonance immédiate car les actions exercées par les populations humaines locales s'y couplent avec les changements globaux pour produire des aléas multiples s'ajoutant aux aléas naturels (sismique, tempêtes, érosion, ...). Ces aléas s'appliquent à des systèmes complexes très sensibles en regard de leurs ressources et de leurs capacités d'adaptation, et des mutations sociales, économiques et environnementales récentes et rapides qui s'y produisent. Face aux multiples pressions qu'ils subissent, ces systèmes peuvent s'adapter, se transformer ou risquent de s'effondrer.

Quelle(s) voie(s) originale(s) de développement local contribueraient à l'élaboration de solution globale aux défis qui concernent la biosphère dans son ensemble ? Quels modèles développer pour mieux les appréhender ? Quels projets éducatifs et participatifs peut-on proposer aux populations ? Comment prendre en compte les patrimoines naturels et culturels ? Comment contribuer aux actions de développement ?

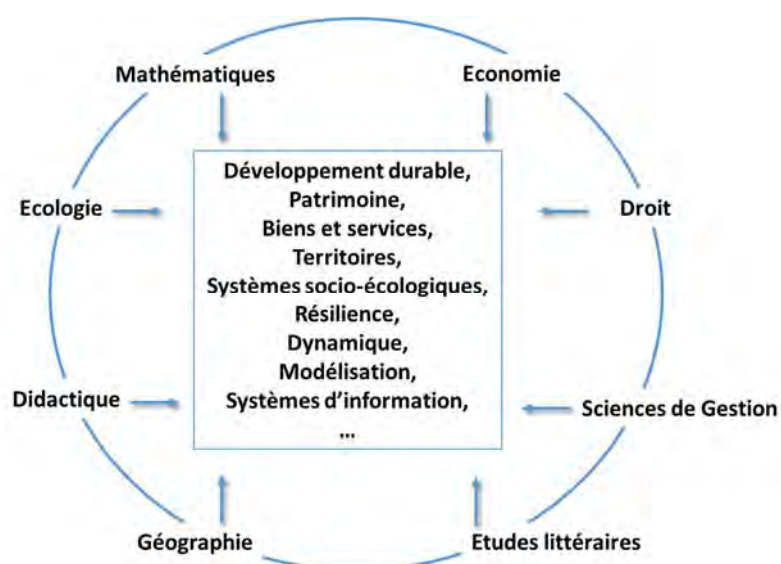
Ces questionnements décrivent l'espace de réflexion dans lequel la CS propose au CUFR d'inscrire son projet de recherche. La construction de ce projet de recherche repose sur une séquence visant à identifier les compétences que le CUFR peut mettre en œuvre notamment au titre de l'interdisciplinarité qui le caractérise (I), les enjeux territoriaux, plus particulièrement ceux spécifiques à Mayotte (II), les problématiques/questions et actions qui y sont associées (III). Ce projet vise également à identifier les différents partenariats et les synergies Recherche-Formation. Il vise aussi à intégrer les principes d'une animation scientifique permanente au sein du CUFR.

III.1. Quelles compétences ?

Le CUFR est aujourd'hui composé de quatre départements d'enseignement et de recherche que sont :

- droit-économie-gestion
- lettres et sciences humaines
- sciences et technologies
- sciences de l'éducation.

Chacun de ces départements comprend un nombre d'enseignants-chercheurs dont les effectifs encore limités plaident pour la mise en commun de leurs compétences sur des thématiques transversales mentionnées ci-dessus et que l'on peut schématiser par la figure suivante.



Au titre de leurs compétences, les enseignants-chercheurs du CUFR ont déjà initié plusieurs projets dont certains sont déjà basés sur des assemblages de compétences.

III.2. Identifier les enjeux

Une première liste des enjeux qui ont semblé être, pour la CS, les plus importants pour le territoire mahorais et sa région ont été identifiés à partir de l'analyse collective de différents documents récents s'y rapportant. Cinq enjeux sont apparus comme particulièrement importants sur Mayotte comme pour le reste des territoires de l'océan Indien :

- éducation : comment consolider le système éducatif mahorais en s'appuyant sur les langues et les savoirs locaux ?
- développement durable : comment Mayotte peut-elle concilier des projets de développement durable intégrant ses spécificités culturelles ?

- changements globaux : dans quelle mesure les politiques publiques peuvent-elles dynamiser la résilience des territoires en s'adaptant aux changements globaux ?

- patrimoines : comment les Mahorais peuvent-ils être acteurs dans la préservation de leurs patrimoines ?

- biens et services écosystémiques : dans quelle mesure la croissance démographique incontrôlée de Mayotte peut remettre en cause la pérennité des biens et services écosystémiques du territoire ?

À ces enjeux correspondent des actions de recherche fondamentale ou appliquée qui impliquent des approches interdisciplinaires utilisant des outils d'observation, d'expérimentation et de modélisation.

Ils appellent également à proposer une démarche scientifique renouvelée qui soit en mesure de servir un développement du territoire intégrant pleinement les réalités écologiques, sociales, économiques et culturelles. Cette approche se veut à la fois de type « *bottom-up* » et « *top-down* » : elle cherche d'une part à s'appuyer sur l'étude des systèmes socio-écologiques locaux et régionaux afin de contribuer à la réflexion sur des problématiques plus globales ; et d'autre part à étudier la pertinence d'adapter au territoire mahorais et à sa région des concepts et des technologies élaborés dans des contextes plus généraux.

III.3. Quel projet de recherche mettre en œuvre ?

Les actions peuvent être rassemblées dans un projet s'articulant en trois axes principaux complémentaires. Les actions identifiées au sein de chacun des axes le sont de façon provisoire en se basant sur les projets existants et sur ceux qui ont fait l'objet de discussions au sein de la CS.

I. Les systèmes socio-écologiques insulaires et côtiers : résilience, connectivité, trajectoire

- 1- Caractériser les services écosystémiques de la région de l'ouest de l'océan Indien
- 2- Estimer la résilience des systèmes socio-écologiques à des perturbations
- 3- Analyser le degré de connectivité entre ou au sein des systèmes socio-écologiques
- 4- Étudier l'histoire du concept de système socio-écologique, dans le cadre plus général d'une histoire des interactions entre sciences des systèmes complexes, axiologie et idéologies

II. Les patrimoines des systèmes insulaires et côtiers

- 1- Concevoir et analyser des dispositifs innovants de sensibilisation et d'éducation des populations à la préservation du patrimoine
- 2- Analyser les représentations sociales et culturelles, passées et présentes, et décrire à travers elles le patrimoine des territoires

III. Modélisations et analyse épistémologique des systèmes complexes pour comprendre le fonctionnement et simuler le devenir des systèmes insulaires :

- 1- Développer des outils de modélisation statistique, descriptive ou dynamique
- 2- Proposer des modèles conceptuels d'interprétation des phénomènes étudiés
- 3- Analyser l'épistémologie de la modélisation des systèmes dynamiques et des réseaux

III.4. Quelle traduction opérationnelle du projet de recherche proposer ?

Ces trois axes peuvent trouver leur traduction opérationnelle sur plusieurs territoires « démonstrateurs » (par exemple : un bassin versant et son exutoire lagonaire, une mangrove et le village associé, un site pilote de traitement et de valorisation des eaux usées...) où pourraient être mise en œuvre :

- des projets de recherche visant à étudier et à modéliser les mécanismes et processus de réponses des caractéristiques des socio-écosystèmes liés aux changements locaux et globaux ;
- des propositions d'innovations où, tout en minimisant l'empreinte écologique des populations, de maximiser les services qu'elles peuvent tirer de leur environnement. Il s'agit plus globalement de faire la démonstration de la capacité d'une politique intégrée non seulement à accroître la résilience d'un territoire insulaire, mais à favoriser l'émergence d'un modèle de structuration du champ socio-écologique en équilibre dynamique, capable par là-même d'adapter son évolution à un contexte global susceptible de changements rapides.

Le principe de « chantier » est un contexte extrêmement favorable à une approche interdisciplinaire et participative.

Pour ce faire, il serait très pédagogique de pouvoir disposer d'une traduction visuelle de l'intégration des actions réalisables à l'échelle d'un démonstrateur pour convaincre les collectivités et plus généralement les acteurs du territoire de contribuer à la création de ce démonstrateur à travers une implication participative dans la mise en œuvre des innovations.

Les soutiens à ce projet global doivent être obtenus au plan local, national, européen et régional. Il est essentiel de développer une stratégie cohérente de recherche et d'obtention des ressources nécessaires à sa réalisation.

III.4.1. Stratégie locale

En se basant sur le bénéfice attendu d'une synergie entre formation et recherche, il est envisageable de mobiliser les étudiants du CUFR dans les opérations de recherche qui impliquent des enquêtes ou des observations de terrain. Les étudiants pourraient aussi s'approprier les connaissances acquises sur les systèmes socio-écologiques mahorais, sur la valeur des éléments patrimoniaux de l'île et en assurer la transmission vis-à-vis des populations locales.

Il existe également sur Mayotte un certain nombre d'acteurs qui sont et seront impliqués dans les enjeux et problématiques du développement durable et de la résilience des territoires. Les collaborations et partenariats initiés à ce jour doivent se poursuivre et s'intensifier pour permettre de rapprocher au plus près les connaissances de l'action.

III.4.2. Stratégie nationale

Le CUFR bénéficie de collaborations privilégiées avec les universités partenaires et en leur sein avec des laboratoires de recherche reconnus. Des liens très concrets existent à travers plusieurs projets de recherche élaborés en partenariat avec les enseignants-chercheurs et chercheurs de ces laboratoires. L'accent doit être mis sur un équilibre entre la participation aux projets et leur portage par des enseignants-chercheurs du CUFR.

III.4.3. Stratégie régionale

Le positionnement géographique du CUFR dans la zone sud-ouest de l'océan Indien constitue un atout majeur pour développer des collaborations avec les pays de la zone. Ces pays disposent d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche mais, pour la plupart d'entre eux, ne disposent que de moyens humains et matériels limités. Ils partagent cependant des problématiques identiques en termes de développement durable et sont demandeurs de partenariats dans différents domaines attachés à cette thématique.

Le CUFR pourra devenir un pôle d'attraction dans les futurs réseaux de collaboration dans la mesure où il construira et rendra visible un champ de compétences intégrées dans le domaine du développement durable.

La stratégie la plus opérationnelle possible est à soutenir dans le domaine des coopérations régionales en impliquant dans la réflexion puis dans le choix des projets partagés les acteurs de la recherche. Il est préconisé de privilégier, au moins dans une première phase, une démarche basée le plus possible sur des collaborations entre équipes de recherche régionales plutôt qu'une démarche utilisant les voies institutionnelles, laquelle peut être freinée et même rendue contre-productive par de nombreuses considérations géopolitiques.

III.4.4. Stratégie internationale

Outre les collaborations existantes entre universitaires, le CUFR souhaite renforcer et conforter ces liens en intégrant le projet, en cours d'élaboration, de création d'une « École Universitaire de Recherche (EUR) inter universités d'Outre-mer ». Ce projet fait suite à une démarche transversale aux universités ultramarines, initiée en 2016 par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) et la Direction générale de la recherche et de l'Innovation (DGRI) du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) visant à structurer l'enseignement supérieur et la recherche ultramarins.

Les cinq universités de l'Outre-mer français (Réunion, Antilles, Guyane, Nouvelle Calédonie et Polynésie Française) se sont fédérées pour proposer un projet d'EUR reposant sur les expertises, atouts et spécificités des territoires ultra-marins, dans le domaine de la biodiversité et de la santé en zone tropicale. Œuvrant également sur la thématique de la biodiversité, le CUFR de Mayotte a exprimé la volonté d'être associé au projet transverse sur ce thème fédérateur et structurant.

Les territoires d'Outre-mer sont des bases avancées du rayonnement de la France au niveau international, avec un fort potentiel de recherche et d'innovation, en particulier en biodiversité tropicale (terrestre et maritime). Les outre-mers constituent la composante essentielle (97%) de l'espace maritime français et représentent 84% de la biodiversité en France. Une meilleure connaissance et une meilleure valorisation de la biodiversité de ces territoires doit en effet être perçue comme un élément moteur pour relever les défis régionaux, qu'ils soient économiques, sociétaux ou environnementaux et pour le bien-être des populations de ces territoires. Plusieurs

grandes questions de recherche s'inscrivent dans ces défis sociétaux : les écosystèmes intertropicaux, la sécurité alimentaire, la santé des populations, la transition énergétique, les risques naturels...

Le projet d'École Universitaire de Recherche permettra de mener des actions communes sur le thème de la biodiversité et de la santé en zone tropicale, à la fois en termes de formation et de recherche. Une offre de formation supérieure à distance de niveau Master et Doctorat, dans la logique des *graduate schools* anglo-saxonnes, s'appuyant sur des outils numériques performants et innovants (modules spécifiques sous la forme de MOOC, stages internationaux, écoles thématiques de terrain ou en laboratoire sur site...) pourra être proposée. Une recherche interuniversitaire à la fois ancrée dans les contextes locaux et régionaux, et attractive au niveau national et international, pourra être développée (contrats-doctoraux, post-doctorats, projets interuniversitaires, etc.). D'ores et déjà, ces établissements disposent d'Unité Mixte de Recherche (UMR) et d'équipes d'accueil s'appuyant sur des LABEX (CORAIL, CEBA, AGRO) reconnus d'excellence.

III.5. Quelle politique d'emploi en matière de recherche ?

Le développement de la recherche au CUFR de Mayotte implique de mener une politique d'emploi, qui consiste notamment dans :

1° le recrutement d'un chargé de mission recherche (tel un ingénieur d'études) pour répondre aux appels à projets et au montage de projets complexes (les fonds européens par exemple) ;

2° l'ouverture de postes de professeurs qui prendront la direction du projet de recherche décrit ci-dessus.

III.6. Comment rendre plus efficace la recherche au CUFR ?

Les enseignants-chercheurs du CUFR ont développé les collaborations au sein des réseaux de recherche régionaux. Les liens établis, en particulier dans le cadre de la Western Indian Ocean Marine Science Association (WIOMSA), ont permis de favoriser l'accueil à Mayotte de scientifiques de haut niveau et d'envisager des collaborations avec des chercheurs étrangers notamment en Afrique du Sud, au Kenya, à Madagascar et au Mozambique. Les enseignants-chercheurs du CUFR ont également resserré les liens avec les laboratoires de recherche des universités partenaires auxquels ils sont rattachés. Mais force est de constater que la recherche au CUFR de Mayotte a atteint ses limites. La création d'une équipe d'accueil est devenue essentielle pour rendre visible la recherche du CUFR.

L'idée centrale pourrait donc être la création d'une équipe d'accueil, regroupant un certain nombre d'enseignants-chercheurs, de chercheurs, mais aussi personnels de techniques, doctorants, etc. travaillant sur des thématiques scientifiques communes marqueurs de l'identité du territoire de Mayotte. **Les grandes questions de recherche dans le territoire ultra-marin de Mayotte** sont notamment :

1. **le changement global et ses implications,**
2. **les héritages culturels et démographiques et leurs impacts,**
3. **les sociétés face aux risques.**

Plusieurs grandes questions de recherche qui s'inscrivent dans ces défis sociétaux sont ici présentées.

- Les **écosystèmes tropicaux** représentent une large part de la biodiversité mondiale. Qu'il s'agisse des récifs, des forêts ou des littoraux à mangroves, les écosystèmes de ces régions

sont les plus riches au monde en termes de biodiversité. Ils sont de véritables laboratoires naturels du suivi de cette diversité biologique face au changement climatique et aux diverses pressions anthropiques. Ils sont aussi des sources majeures de valorisation économique potentielle.

- La **sécurité alimentaire** est abordée principalement au travers des études sur les agrosystèmes (l'agro-écologie en lien avec le soutien de l'agriculture familiale et les grandes cultures en lien avec l'activité des planteurs). La pêche et l'aquaculture y sont des domaines à l'évidence très développés.
- Le territoire ultra-marin de Mayotte est particulièrement intéressant d'un point de vue recherche, pour le développement du concept de « One Health », qui lie la santé humaine à celle de l'environnement au sens large. **La santé des populations** est agressée par des maladies infectieuses typiques très souvent vectorielles (moustiques, parasites,...) en lien avec les conditions environnementales. Plus récemment, de nouvelles problématiques de santé, notamment chez les jeunes, ont vu le jour en lien avec des questions sociales et des évolutions mal gérées des modes de vie exposant à une prévalence croissante des facteurs de risques aux maladies cardio-vasculaires et neurodégénératives (alimentation de qualité dégradée, sédentarité,...).
- Les zones non interconnectées comme le sont les territoires îliens sont des lieux de première importance pour mettre en œuvre des bouquets énergétiques intelligents. La loi pour la **transition énergétique** et la croissance verte, qui oblige à réfléchir dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'Energie, ainsi que les mesures post COP21 permettent de replacer ces recherches dans un cadre national et international très valorisant.
- La démographie, le peuplement et les héritages linguistiques et culturels constituent à l'évidence un sujet spécifique des recherches en **sciences humaines et sociales** du territoire de Mayotte où se mêlent interculturalité et pluralité de langues.
- Les **risques naturels** sont un domaine de recherche de grande importance en raison de la grande vulnérabilité de ce territoire qu'il s'agisse de risques hydro-climatiques, météorologiques ou de submersion.

L'équipe d'accueil permet d'inscrire les enseignants-chercheurs et chercheurs dans une thématique et une dynamique. Elle permet également d'obtenir des financements pour son fonctionnement et pour des projets.

IV. L'évolution institutionnelle du Centre Universitaire de Mayotte

Le CUFR est un outil au service du développement du territoire de Mayotte. Mais pour que le CUFR joue pleinement ce rôle, il est impératif d'élargir ses compétences pour acquérir progressivement une totale autonomie pédagogique (autonomie dans la délivrance des diplômes, ESPE propre au CUFR...) et administrative (autonomie dans les recrutements, dans la responsabilité de la paie...). La transformation à terme du CUFR de Mayotte en une université de plein exercice est le sens de l'histoire.

Mais avant de devenir une université de plein exercice, le CUFR doit réaliser successivement plusieurs étapes, parmi lesquelles l'évaluation du Haut Conseil de l'évaluation et de la recherche, sur laquelle prendra appui la contractualisation du projet d'établissement, puis le passage aux responsabilités et compétences élargies, après l'évaluation de l'Inspection générale de l'administration, de l'éducation nationale et de la recherche.

IV.1. L'évaluation du Haut Conseil de l'Évaluation et de la Recherche en 2018

Toutes les universités françaises ont déjà été évaluées par le Haut Conseil de l'Évaluation et de la Recherche (HCERES) une ou plusieurs fois.

L'évaluation du HCERES est une étape importante pour le CUFR. Elle participe de l'accompagnement du développement de l'établissement.

Le HCERES est une autorité administrative indépendante chargée :

- d'évaluer les établissements d'enseignement supérieur et leurs regroupements, les organismes de recherche, les fondations de coopération scientifique et l'Agence nationale de la recherche ou, le cas échéant, de s'assurer de la qualité des évaluations conduites par d'autres instances ;
- d'évaluer les unités de recherche à la demande de l'établissement dont elles relèvent, en l'absence de validation des procédures d'évaluation ou en l'absence de décision de l'établissement dont relèvent ces unités de recourir à une autre instance ou, le cas échéant, de valider les procédures d'évaluation des unités de recherche par d'autres instances.
- d'évaluer les formations et diplômes des établissements d'enseignement supérieur ou, le cas échéant, de valider les procédures d'évaluation réalisées par d'autres instances.

Le processus d'évaluation externe se déroule en trois phases :

1° la phase amont, c'est-à-dire la réunion de préparation, qui permet au comité d'experts de se réunir une première fois et d'échanger sur la problématique de l'évaluation dont il a la charge ;

2° la visite, qui mobilise les experts sur place pendant quelques jours ;

3° la phase aval, c'est-à-dire la réunion de restitution au cours de laquelle le comité d'experts examine collégialement son projet de rapport d'évaluation.

Le rapport produit à l'issue de l'évaluation est utilisé à des fins stratégiques au sein des établissements.

Le CUFR sera évalué dans le cadre de la campagne 2017-2018 qui concerne les établissements de la vague « E ».

Le calendrier de préparation de l'évaluation externe par le HCERES est organisé de la manière suivante :

- Novembre/décembre 2017 : réunions de lancement sur site. Cinq réunions de lancement sur site seront organisées. Elles se dérouleront, à l'identique, sous la forme de trois ateliers thématiques simultanés, relatifs à l'évaluation de l'établissement, des entités de recherche et des formations.

- Septembre 2018 : dépôt des dossiers d'autoévaluation de l'établissement, du dispositif de recherche et des entités de recherche, des champs de formation et des formations.

L'évaluation externe du CUFR par un comité d'experts présente plusieurs intérêts pour l'établissement.

Le rapport d'évaluation de l'HCERES permettra de réaliser un diagnostic au niveau des points forts et des points faibles du CUFR et de proposer des recommandations utiles à l'établissement s'agissant de sa stratégie future, de son organisation de la gouvernance, de son pilotage et de sa gestion. La trajectoire du CUFR, pour les prochaines années, sera dessinée en s'appuyant sur cette évaluation dont la pertinence est reconnue par la majorité des établissements évalués dans le cadre des opérations de retours d'expériences.

IV.2. La contractualisation du projet d'établissement en 2019

Le contrat d'établissement constitue une véritable feuille de route politique par laquelle l'Etat et le CUFR définissent des objectifs spécifiques partagés en matière de formation et de recherche. Le contrat quinquennal est un élément essentiel pour le pilotage de l'établissement. Il traduit les engagements de l'Etat, et la participation des collectivités territoriales de Mayotte est également un moyen d'en stabiliser la contribution dans la durée.

Le rôle régulateur de l'Etat est d'abord, au moment du contrat pluriannuel, de s'assurer que le CUFR dispose de moyens lui permettant d'exercer sa mission d'accueil des étudiants, de formation, de recherche, d'innovation. Ce contrat doit prendre la forme d'un contrat d'objectifs non tributaire d'un fléchage étroit des moyens.

Pour contractualiser son projet d'établissement, le CUFR de Mayotte doit être rattaché à une vague. Jusqu'en 2017, le CUFR de Mayotte avait la particularité de n'être rattaché à aucune vague contractuelle. Le projet d'établissement 2012-2016 n'avait pas été contractualisé avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. La conséquence directe est que les emplois devaient être négociés annuellement avec le MESR, alors qu'ils sont fixés pour plusieurs années avec l'autorité de tutelle dans le cadre des contrats pluriannuels.

Rattaché, en 2017, à la liste des établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant de la vague contractuelle E (2020-2024), le CUFR bénéficie d'un accompagnement du MESR en amont du processus de contractualisation.

IV.3. L'évaluation de l'Inspection générale de l'administration, de l'éducation nationale et de la recherche en 2020

Le CUFR sollicitera en 2019 un accompagnement par l'Inspection générale de l'administration, de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) pour réaliser une évaluation de la capacité de l'établissement à accéder aux RCE sur la base d'un cahier des charges établi par le Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

IV.4. Le passage aux Responsabilités et Compétences Élargies en 2021

Selon la loi du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (LRU), les Responsabilités et Compétences Élargies (RCE) sont les mesures qui découlent de ses articles 18 et 19. En substance, il s'agit des évolutions suivantes :

- Transfert de la responsabilité de la paie des personnels titulaires sous réserve des plafonds de gestion, impliquant une nouvelle dimension dans la gestion des emplois et de la masse salariale ;
- Accroissement de la compétence de nos conseils en matière de gestion des personnels, notamment en matière de répartition des obligations de service et de rémunérations ;
- Certification des comptes par un commissaire aux comptes ;
- Mise en place d'instruments d'audit interne et de pilotage financier.

L'autonomie du CUFR n'est pas un objectif en soi, c'est une modalité d'organisation et de fonctionnement qui permettra à notre établissement d'adapter ses structures à ses caractéristiques propres, à son territoire et à son contexte en évolution permanente et profonde, et de réussir les missions définies par l'Etat.

L'Etat doit donner au CUFR les moyens d'accomplir ses propres stratégies.

Dans un monde en pleine mutation où s'affirme la compétition entre universités, si on veut placer Mayotte sur un pied d'égalité avec La Réunion, si on veut obtenir une meilleure insertion professionnelle de la jeune mahoraise, si on veut atteindre des taux de réussite plus élevés, si on veut réaliser une élévation tout au long de la vie des connaissances et compétences professionnelles des Mahorais, l'Etat devra nécessairement augmenter significativement l'effort financier en direction du CUFR.

Une stratégie de recherche et d'innovation ne peut reposer uniquement sur une liste de défis prioritaires à donner à la recherche, mais doit intégrer une réflexion sur les modes d'attribution des moyens financiers, matériels et humains destinés à soutenir ces priorités.

Dans le cadre de son autonomie, il faut donner au CUFR les leviers en matière de ressources humaines lui permettant de mettre en œuvre sa stratégie, d'assurer son développement et de favoriser son attractivité, sa réactivité et la sécurité juridique de ses actes. Il faut trouver un équilibre entre politique nationale et politique universitaire, entre statut de la fonction publique et bonnes pratiques de l'établissement. Le cadre du recrutement des personnels doit être assoupli pour mieux respecter l'autonomie et la stratégie des établissements, que ce soit pour la composition des comités de sélection, les modalités d'audition ou les conditions d'accueil de la personne recrutée, quel que soit son statut : permanent ou temporaire.

La reconnaissance de l'autonomie au CUFR lors de son passage aux responsabilités et compétences élargies entraînera de véritables changements structurels et culturels.

Pour le moment, le CUFR n'est pas encore prêt. Une nouvelle organisation permettant de répondre au mieux au fonctionnement du Centre Universitaire et à la mise en œuvre de ses projets de développement a été mise en place en 2017. Cette nouvelle organisation administrative est articulée autour de 4 pôles :

- un pôle financier et recherche
- un pôle ressources humaines et affaires générales
- un pôle patrimoine et logistique
- un pôle formation et vie étudiante.

Demander le passage aux RCE à moyen terme n'est pas illégitime. En 2021, le CUFR aura dix d'existence et, on peut penser, qu'il réunira toutes les conditions pour faire de ce passage un succès (organisation de la gouvernance de l'établissement compatible avec les RCE, situation financière du CUFR permettant de faire face au passage aux RCE, fonctions support de l'établissement correctement dimensionnées et organisées pour faire face aux exigences des RCE). Le passage du CUFR aux RCE est, en tout cas, justifié au regard de la nature des activités qu'il exerce.

Il faut militer pour qu'un calendrier soit établi afin de préparer, de façon concertée, le passage du CUFR aux RCE, qui fera émerger cette université nouvelle.

V. La création de nouveaux services améliorant les conditions de vie étudiante

V.1. La création de nouveaux services appropriés aux étudiants

- Un service de formation continue universitaire
- Un service culturel
- Un service de santé
- Un service des relations internationales
- Un service universitaire d'activités physiques et sportives

V.1.1. Un service de formation continue universitaire

La création d'un service de formation continue universitaire afin d'ouvrir à la formation tout au long de la vie et d'assurer une mission de formation professionnelle permettant aux personnes qui sont déjà dans la vie active de pouvoir continuer à se former pour améliorer leurs compétences. Les dispositifs d'enseignement supérieur vont être amenés à se rapprocher davantage du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et à s'ouvrir davantage vers les publics d'adultes (salariés ou non) pour des formations certifiantes (DU) et diplômantes à travers notamment le Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) et la Validation des acquis de l'expérience (VAE). Destiné aux personnes ayant interrompu leurs études sans avoir le baccalauréat, le DAEU est un diplôme national qui donne les mêmes droits que le baccalauréat, notamment en termes d'accès aux études supérieures et aux concours administratifs de catégorie B. La VAE est une opportunité pour le territoire de Mayotte éloigné des centres de formation nationaux. Elle permet de faire reconnaître officiellement les compétences acquises sur la base d'une expérience professionnelle sur une période d'au moins trois ans.

Le CUFRA a, à sa disposition, deux projets de DU prêts à être mis en œuvre si les collectivités territoriales en manifestent l'intérêt.

Le premier est une évolution d'un DU qui avait été ouvert en 2014-2015 et qui avait pour objectif de préparer au concours interne de rédacteur territorial principal 2^{ème} classe. Cette formation a été élargie vers un DU « Préparation aux concours de la fonction publique territoriale ». L'objectif général de ce diplôme est de proposer aux agents de la fonction publique territoriale de Mayotte une formation de qualité leur permettant de faire évoluer leur parcours professionnel en accédant à un cadre d'emplois de catégorie supérieure. Cette formation professionnelle s'adressera aux agents des administrations, fonctionnaires des collectivités territoriales, élus locaux, cadres d'entreprise, salariés, membres d'associations, demandeurs d'emplois, étudiants qui souhaitent présenter et réussir des concours de la fonction publique territoriale ou obtenir une qualification sur un domaine particulier. Cette formation comprendra des enseignements en droit (droit public, droit civil, finances publiques, etc.) et en culture générale, et des entraînements à l'épreuve écrite de la note de synthèse et à l'entretien oral.

Le second est un **DU à destination des élus locaux**. Les modules de formation porteront sur une journée, avec comme objectif l'acquisition des savoirs indispensables de l'élu. Cette formation aura, plus précisément, pour objectifs :

- de faciliter l'exercice, par les élus, de leur mandat dans le respect des principes déontologiques ;
- d'améliorer la connaissance institutionnelle des collectivités territoriales ;
- de mettre à jour les connaissances en matière de transfert de compétences ;
- d'actualiser les évolutions juridiques en matière de gestion des compétences ;
- de mieux connaître la préparation du budget, son exécution et la maîtrise des finances locales.

Le certificat de suivi de la formation sera délivré par le CUFR de Mayotte. Cette formation s'adressera à tous les élus locaux. Ces journées porteront notamment sur les thématiques suivantes : les savoirs concernant l'élu, les savoirs concernant la gestion de la collectivité : maîtrise financière et budgétaire, réforme territoriale, politique de la ville, collectivités locales et action sociale, formation des élus aux fonds européens ou encore la pratique de la laïcité dans les collectivités territoriales.

Outre ces deux DU, un projet de création d'un **DU** est en cours d'élaboration sur le thème de l'**Economie Sociale et Solidaire** en partenariat avec la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS), le Conseil départemental et la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN), pour former des demandeurs d'emploi, des dirigeants d'association et de très petites entreprises.

V.1.2. Un service culturel

La création en 2014 d'un Pôle Culture avait pour ambition première de favoriser l'accès à la culture des étudiants mahorais. Cet accès contribue, en effet, à la construction d'un regard personnel, autonome et critique sur le monde. Facteur de mixité sociale, de curiosité et de générosité, le développement de la culture universitaire participe indéniablement de la réussite des étudiants. C'est dans cet esprit que le CUFR a signé dès juillet 2015 la Convention cadre « Université, lieu de culture ». Depuis lors, le CUFR a soutenu financièrement le Pôle Culture dans la mise en œuvre de sa politique culturelle. Outre des ateliers et des conférences conviant artistes, chercheurs, personnalités locales ainsi qu'intervenants professionnels ou associatifs, une ouverture vers les cultures extérieures a été d'emblée proposée : chaque année, des étudiants du CUFR bénéficient à des tarifs réduits de la possibilité de voyager dans le cadre des « Itinéraires Culturels » et se rendent notamment à Paris à la découverte de spectacles et de visites guidées du Sénat, de l'Opéra Garnier, de l'Opéra Bastille, de la Comédie française, du Théâtre de l'Odéon, du Théâtre du Soleil...

Après plus de deux ans d'existence, le Pôle Culture connaît aujourd'hui un véritable succès à Mayotte et participe du rayonnement du Centre Universitaire. Ce succès s'explique non seulement par un large choix d'actions culturelles pour les étudiants et les personnels enseignant et administratif, mais aussi par l'ouverture au grand public de certaines de ses activités. Tel est le cas tout au long de l'année universitaire des conférences ouvertes à tous, gratuites et sans adhésion dans des domaines aussi variés que la littérature l'économie, le droit, le multimédia, l'éducation, la santé, l'environnement, la musique, la culture, les langues, etc. Pour assurer la diffusion de ses actions, le Pôle Culture s'est doté d'un journal intitulé « Culture CUFR » réalisé par les étudiants eux-mêmes. Les activités culturelles du CUFR sont également diffusées sur sa page Facebook et sont relayées sur le nouveau site Internet de l'établissement.

Le Pôle Culture poursuit son développement et s'enrichit chaque année de nouvelles activités culturelles qu'il propose à ses usagers en partenariat avec l'Association Hippocampus, avec le soutien de la Direction des Affaires Culturelles (DAC) de Mayotte, de la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS) et grâce à ses mécènes. Pour permettre aux étudiants de participer aux activités qu'il met en place, le CUFR a réservé des créneaux tous les vendredis de onze à quatorze

heures pendant lesquels les étudiants n'ont pas de cours. Pour l'année universitaire 2016-2017, le Pôle Culture propose ainsi des ateliers de pratique artistique : atelier théâtre avec un comédien professionnel, Club-photo, atelier danse et culture Hip Hop en partenariat avec l'Association Hip Hop Evolution, atelier musique et chant avec le chanteur mahorais DIHO. La culture au CUFR, c'est aussi un ciné-club qui proposera, à terme, la diffusion bimensuelle d'un film tiré du répertoire des œuvres cinématographiques françaises et étrangères.

Au regard du travail accompli, la création aujourd'hui d'un véritable service culturel s'impose. Pour le diriger, un responsable recruté à plein temps aura pour mission de définir les orientations de la politique culturelle du CUFR en partenariat avec la DAC et sous l'égide du directeur de l'établissement. Pour l'assister dans son travail, un adjoint en charge de la communication et de l'accueil des artistes et des conférenciers sera pareillement recruté. Ainsi renforcé, le Pôle Culture pourra répondre aux nouvelles missions qui lui incombent : négociations de partenariats culturels avec d'autres universités impliquant des déplacements (Université Paris 8, Université de Fianarantsoa, Ecole d'Art Dramatique du Nord), développement d'actions culturelles à portée régionale (Concours régional de photographie) ou nationale (mise en place d'une Ecole Nomade avec le Théâtre du Soleil).

Afin de développer une politique culturelle à la hauteur de ces nouvelles missions, quatre objectifs prioritaires seront poursuivis :

- Intensifier les pratiques artistiques et culturelles des étudiants et plus largement de la communauté universitaire.
- Renforcer les échanges entre le Centre universitaire et son environnement de manière à en faire un lieu de culture ouvert sur la cité grâce à une programmation culturelle tout public et des cycles de conférences.
- Dynamiser les partenariats avec les institutions artistiques et culturelles dans le cadre de la coopération nationale et régionale.
- Fédérer les départements de formation du CUFR autour de la préservation du patrimoine, des arts et de la culture en lien avec les actions développées par la DAC.

Fort de ces nouveaux objectifs, le Pôle Culture facilitera l'accès des étudiants de Mayotte aux événements culturels programmés sur le territoire. Il impliquera les étudiants en leur donnant un rôle actif lors des actions culturelles : accueil des intervenants, rédaction et préparation du petit journal « Culture CUFR », couverture photographique des événements, restitutions, participation aux expositions locales, aux concerts, stages professionnels, etc.

A terme et avec le soutien de tous les partenaires, c'est une véritable offre de formation aux métiers des arts et du spectacle vivant qui se mettra en place. Ce travail de formation s'accompagnera d'une approche systématique des cultures locales. Par le biais de conférences publiques organisées en temps universitaire mais aussi grâce à la mise en place d'ateliers de pratique artistique, les étudiants de Mayotte seront amenés à saisir les enjeux de la culture, des traditions et des langues régionales et la nécessité de les sauvegarder pour les transmettre.

Cette double approche (connaissance de la culture occidentale et appropriation de la culture régionale) contribuera à une meilleure connaissance de soi et favorisera l'ouverture au monde. Adossée à une solide formation universitaire, elle permettra aux étudiants d'appréhender l'avenir en toute confiance en préparant de manière efficace leur projet professionnel et leur insertion au sein de la République française.

V.1.3. Un service de médecine préventive et de promotion de la santé

Le CUFR est soucieux d'accorder une attention réelle aux étudiants et au besoin de renforcer les efforts de prévention. Dans ce but, il est envisagé la création d'un service de médecine préventive et de promotion de la santé comprenant :

- une assistante sociale permettant un suivi régulier des étudiants dont l'objectif serait d'aider ceux qui rencontrent des difficultés administratives liées aux bourses, titres de séjour, contrats d'emploi d'avenir professeur,
- une infirmière et un médecin chargés, dans le cadre de la médecine préventive, notamment de la détection des troubles visuels, des troubles « Dys », des handicaps, de la surdité, autant de facteurs pouvant rendre plus difficiles les apprentissages ; la détection visant également à prévenir les grossesses précoces.

V.1.4. Un service de la coopération et des relations internationales

La création d'un service de la coopération et des relations internationales est envisagée afin de favoriser des échanges nécessaires et constructifs. En ce qui concerne la mobilité sortante, celle-ci ne pouvait qu'être exceptionnelle dans le cadre du premier contrat, les niveaux de formation et l'absence de financements ne permettant pas d'envisager une véritable politique en la matière. La perspective d'accompagner les étudiants dans leurs projets de mobilité Erasmus et Erasmus+ permettra d'encourager cette mobilité. S'agissant de la mobilité entrante, le CUFR ne pourra pas s'affranchir des règles nationales régissant l'inscription dans une université française d'étudiants étrangers. Afin de faciliter les démarches, il s'avère aujourd'hui nécessaire de créer un service de la coopération et des relations internationales, dont le responsable sera chargé, sous l'autorité du Directeur, de négocier des partenariats ciblés avec les universités de la zone qui souhaiteront coopérer avec le CUFR de Mayotte.

V.1.5. Un service universitaire d'activités physiques et sportives

Le CUFR souhaite développer la pratique du sport chez les étudiants et proposer des infrastructures sportives adaptées.

La création d'un Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives (SUAPS) pour le développement des activités sportives au CUFR est une nécessité pour le bien-être et la réussite des étudiants.

V.2. L'amélioration des conditions d'accès, d'accueil et de travail des étudiants

Afin d'impliquer plus fortement les étudiants dans la vie institutionnelle de l'établissement et d'encourager le développement des activités étudiantes, la création d'un **bureau de la vie étudiante**, sous la responsabilité d'un enseignant chargé de mission « Vie étudiante », est envisagée. Véritable interface entre l'étudiant et le CUFR, le bureau de la vie étudiante est aussi un lieu de ressources et d'accueil, au sein duquel les étudiants peuvent trouver des informations sur le logement, la restauration, le transport, la santé, l'emploi, le social, la culture, le sport... Le bureau de la vie étudiante est l'interlocuteur privilégié des associations étudiantes, il leur apporte une aide dans leur fonctionnement (domiciliation, hébergement, demande d'occupation, de matériel) et soutient tous les projets étudiants via le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE). La création d'un bureau de la vie étudiante va de pair avec la mise en place d'un FSDIE ayant pour objectif d'aider financièrement les étudiants sous certaines conditions (réalisation d'un projet culturel, social... ; absence de bourse sur critères sociaux). En ce qui concerne l'**aide sociale** (bourse, logement et restauration universitaires), le CUFR demande la création d'un Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) à Mayotte ou, à défaut, d'une antenne d'un CLOUS, Centre local dépendant d'un centre principal et se porte volontaire pour accueillir en son sein le service des œuvres universitaires compétent pour tous les étudiants mahorais (y compris en section de techniciens supérieurs). Dans l'attente de cette création, le CUFR demande une augmentation des aides sociales aux étudiants.

Afin d'améliorer les conditions matérielles de travail des étudiants, des actions seront menées visant à la mise en place de bornes WI-FI et de la **fibres optique** avec un raccordement au très haut-débit (passage de 8 à 100 mégas) sur le site du CUFR, ainsi que la mise à disposition de photocopieurs pour les étudiants dans le hall du CUFR. Pour contribuer à la réussite et à la socialisation des étudiants handicapés, l'acquisition de matériel spécifique et la mise en place d'un accompagnement personnalisé seront proposées. S'agissant de la sécurité aux abords du CUFR, un gardien sera positionné à l'entrée de l'établissement et des médiateurs seront demandés.

L'arrivée de la fibre optique au CUFR devrait permettre notamment de développer les innovations pédagogiques (perfectionnement de la plateforme numérique MOODLE avec des cours en ligne et des cours vidéo) et des démarches innovantes (modules d'*e-learning*, modules d'auto-apprentissage en ligne : QCM pour préparer les étudiants aux examens, glossaire...).

VI. Le renforcement des liens avec les partenaires

Le CUFR souhaite renforcer les liens avec ses différents partenaires au niveau national, régional et local : le monde socio-économique, les collectivités territoriales, le Vice-rectorat de Mayotte, les universités, le Centre National de la Recherche Scientifique, l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer, le Parc Naturel Marin de Mayotte, la Chambre de Commerce et d'Industrie... Ce renforcement consiste, non seulement, à avoir une concertation accrue afin que chaque partie soit instruite des besoins et associée aux projets qui la concernent directement, mais aussi, à travailler ensemble sur des projets communs, pédagogiques et/ou de recherche.

VI.1. La participation au projet de création d'une technopole à Mayotte initié par la Chambre de Commerce et d'Industrie

Dans sa démarche de contribuer au développement économique du territoire, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Mayotte a l'ambition d'offrir aux entreprises existantes ou en création, un panel de services et d'infrastructures pertinents dans l'objectif de leur procurer un avantage compétitif aussi bien sur le marché local qu'international. C'est dans cette perspective qu'elle a souhaité étudier l'opportunité d'une Technopole et d'une zone d'activités économiques (ZAE) en proximité du CUFR.

L'objectif de ce projet de Technopole est de proposer une offre d'accompagnement de la création à l'incubation, au co-working, à la pépinière jusqu'à l'hôtel d'entreprise. Il est aussi de mutualiser des espaces et plateaux techniques avec des acteurs de la recherche et de l'innovation afin de favoriser l'attractivité de notre territoire. Enfin, il vise à déployer des parcours d'accompagnement à l'innovation s'appuyant sur les programmes de recherches et des dispositifs de prototypage physique (Fablab) et d'idée (Idéalab) ainsi que des programmes d'accès aux réseaux régionaux et internationaux de technopole.

Plusieurs études et enquêtes auprès des entreprises ont souligné l'importance de **disposer à Mayotte d'une organisation et d'infrastructures à même d'apporter un accompagnement pertinent à tout porteur de projet innovant** déjà installé ou non, et à mettre en place une offre d'accueil d'entreprises et de services de qualité. Ce projet répond précisément à cette attente forte des entreprises et des acteurs de l'innovation.

Le CUFR a été associé aux phases de réflexion de ce projet afin d'intégrer ses attentes dans les scénarii de programmation (laboratoires, stockage de matériel, résidences de chercheurs, etc.). Les points de synergie sont nombreux et à plusieurs niveaux tant la proximité peut être grande dans une démarche de création qu'elle soit dans le domaine de la recherche, de l'innovation et de l'entrepreneuriat. Elle répond aussi à un enjeu commun associé à l'attractivité du territoire et à l'intégration de Mayotte dans les démarches globales d'innovation.

La Technopole prendra vraisemblablement la forme d'une Société d'Economie Mixte (SEM) qui déploiera une première phase de projet s'appuyant notamment sur des financements européens (programme opérationnel FEDER Mayotte 2014-2020, axe 3 : « Développer l'engagement de Mayotte en faveur de la recherche, l'innovation, l'éducation à l'entrepreneuriat et la compétitivité des entreprises », objectif stratégique 3.2) et CPER. Le CUFR a la possibilité de s'inscrire dans cette démarche en envisageant de rejoindre les futures parties prenantes de cette SEM (CCI, Conseil départemental, Agence de développement et d'innovation de Mayotte...).

VI.2. La promotion de la coopération régionale

- Contexte :

L'ouverture internationale des activités de formation et de recherche est un axe stratégique sur lequel s'engage le Centre Universitaire de Mayotte. Cette volonté de **promouvoir la dimension internationale du CUFR** en créant une dynamique d'échanges passe par la mise en place d'une coordination d'actions et de programmes de coopération avec les différentes universités des pays de la région du Sud-ouest de l'océan Indien : les Comores, Madagascar, l'île Maurice, La Réunion, les Seychelles, Zanzibar...

Le développement de partenariats entre les institutions universitaires, que ce soit par les échanges humains (stagiaires, intervenants), la mise en place de réseaux institutionnels et thématiques ou encore par l'accès des bénéficiaires à des technologies et à des savoir-faire de manière harmonisée sera un levier de l'intégration régionale.

- Moyens d'action :

Sept actions prioritaires se dégagent de la politique de coopération régionale du Centre Universitaire de Mayotte :

- Renforcer la mobilité bilatérale des enseignants-chercheurs du CUFR et des universités de la région Sud-ouest de l'océan Indien ;
- Soutenir la recherche avec l'organisation de colloques et de journées d'études dans trois domaines bien précis : la littérature francophone, la biologie marine ou encore l'économie ;
- Créer des laboratoires de recherche à vocation régionale et internationale ;
- Favoriser la publication en donnant les moyens aux enseignants-chercheurs (et doctorants mahorais) du CUFR de publier régulièrement (articles, ouvrages, etc.) ;
- Créer des Masters en adéquation avec les problématiques scientifiques de la sous-région ;
- Faciliter les échanges bilatéraux d'étudiants à partir de la Licence 3 par un véritable dispositif d'accueil et d'encadrement ;
- Former les formateurs de la région de l'arc swahili (Comores, Nord-ouest de Madagascar) dans le domaine de la didactique des disciplines avec l'expertise du nouveau département des Sciences de l'Éducation du CUFR.

VI.3. Le travail en complémentarité sur des projets communs avec les collectivités territoriales

Force est de constater que les nombreuses études et recherches sur Mayotte sont dispersées dans les différentes bibliothèques des universités ou des organismes de recherche nationaux, régionaux ou internationaux. Ces travaux représentent un gisement essentiel de la compréhension de l'histoire de la société mahoraise et la caractérisation du patrimoine naturel et culturel de l'île. Il est donc nécessaire de pouvoir les recenser, les acquérir et les regrouper afin de les rendre accessibles aux étudiants, chercheurs, enseignants et au public. Dans cette perspective, deux actions sont entreprises par les services du Conseil départemental en partenariat avec le CUFR.

Premièrement, la direction de la recherche et de l'enseignement supérieur (DRES) étudie la possibilité de mettre en place, en partenariat avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), la DEAL, le Parc naturel marin de Mayotte et le CUFR, une plateforme numérique de documentation scientifique recensant des références bibliographiques, signalant la localisation/accessibilité des documents dans les organismes sur place et fournissant (à terme) systématiquement en ligne la version numérique de ces documents.

Deuxièmement, le Conseil départemental souhaite doter Mayotte d'un Centre Régional de Recherche et de Documentation Scientifique (C2RDS). Il s'agit d'une infrastructure permettant de disposer dans un lieu unique notamment d'un centre de ressources bibliographiques, une salle de visio-conférence, des équipements de base pour la recherche, des outils pour la collecte et le traitement des données ainsi que des bureaux et des logements de chercheurs en mission. L'objectif est de contribuer à la visibilité des activités de recherche à Mayotte et permettre à l'île de capitaliser les résultats aussi bien en termes d'enseignement que de développement social, économique et culturel. Cette station d'accueil des chercheurs a vocation à regrouper l'ensemble des organismes de recherches déjà installés à Mayotte (CIRAD, BRGM...) et permettre l'accueil temporaire de chercheurs ou de doctorants, toutes disciplines confondues. Le CUFR est un partenaire envisagé du projet piloté par le Conseil départemental. Le C2RDS aurait pu être intégré au sein du campus du CUFR, mais sera implanté à Tsingoni dans un bâtiment commun avec les Archives départementales.

Les espoirs nés de la création du CUFR de Mayotte doivent être consolidés au cours de la période quadriennale. Afin que le CUFR de Mayotte occupe la place qui lui revient au sein de l'océan Indien, une politique volontariste du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du Ministère de l'Outre-mer, associé dès l'origine, devra nécessairement être affichée et suivie d'effets quant à la création de supports d'emploi et à l'attribution d'un véritable budget de fonctionnement et d'investissement venant au soutien de projets immobiliers lourds mais indispensables.

A Dombéni, le 8 novembre 2017

Aurélien Siri

Directeur du CUFR de Mayotte.

*

* *